

SOMMAIRE

Chapitre 1 :

Les Comptes sociaux et Notes Annexes..... page 03

Rapport de Gestion page 04

Compte de Résultat au 31 Décembre 2012..... page 10

Bilan au 31 Décembre 2012..... page 11

Hors-bilan au 31 Décembre 2012 page 13

Notes Annexes aux Comptes sociaux page 15

- Note 1 : Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice page 15

- Note 2 : Principes et méthodes comptables..... page 17

- Note 3 à Note 9 : Informations relatives à l'actif du bilan page 24

- Note 10 à Note 19 : Informations relatives au passif du bilan..... page 33

- Note 20 à Note 25 : Hors-bilan..... page 41

- Note 26 à Note 39 : Informations sur le compte de résultat..... page 48

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels page 55

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées..... page 57

Chapitre 2 :

Les Comptes Consolidés aux normes IFRS..... page 59

Cadre Général..... page 61

Etats Financiers Consolidés au 31 Décembre 2012 page 64

Notes Annexes aux États Financiers page 72

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés page 127

Chapitre 3 :

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale..... page 129

Chapitre 1 :

Les Comptes Sociaux et Notes Annexes

CONTEXTE ECONOMIQUE & FINANCIER

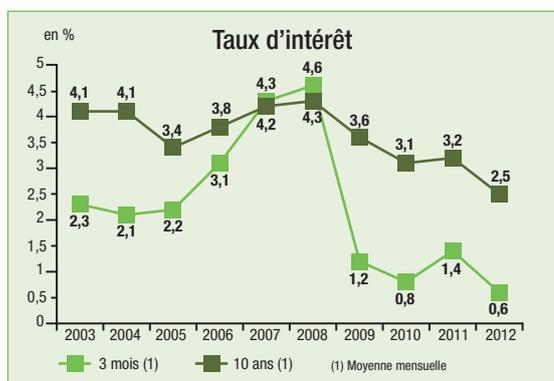
A l'instar des deux années précédentes, la crise des dettes souveraines de la zone euro restera l'élément marquant de l'année économique.

Amorcé en 2011, le ralentissement de la croissance mondiale s'est prolongé cette année, reflété par la décélération du commerce mondial, de 4,5% en 2011 à 2,5% en 2012. Les resserrements monétaires dans les pays émergents couplés à la poursuite du désendettement des agents privés dans les pays développés et à l'austérité budgétaire en Europe ont été à l'origine de ce mouvement.

L'actualité économique et politique de la zone euro a été extrêmement chargée en 2012, marquée par de nombreux sommets européens ayant permis des avancées significatives sur le plan institutionnel.

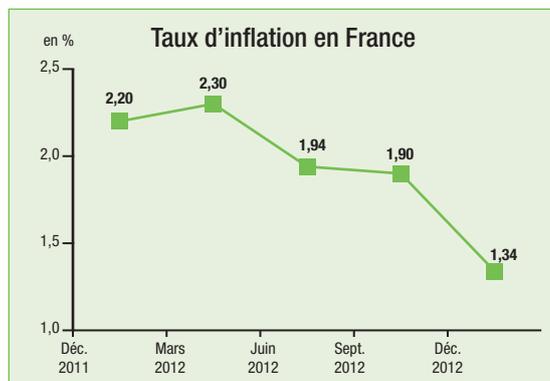
Pour contrer l'effet récessif de la réduction des déficits publics et du désendettement privé, les banques centrales ont globalement assoupli leur politique monétaire en 2012 : les politiques dites « non conventionnelles » semblent ainsi être devenues la norme dans les pays occidentaux.

Sous l'influence de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne, les taux courts de la zone euro ont ainsi atteint un nouveau plancher.

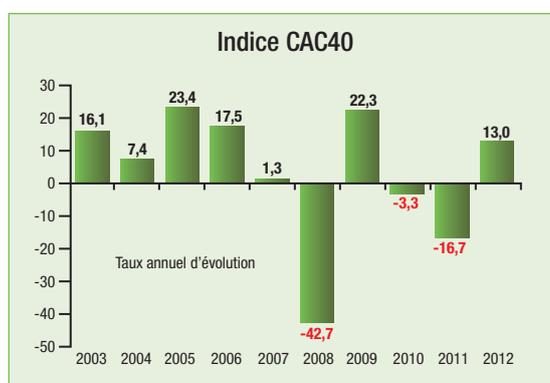


Les taux longs de la zone euro ont connu des évolutions très contrastées : envolée des taux longs des pays en difficulté au premier semestre puis net repli de ceux-ci en fin d'année favorisé par les avancées institutionnelles de l'Union Européenne ainsi que par l'adoption des mesures non conventionnelles de la Banque Centrale Européenne. A contrario, la France et surtout l'Allemagne, faisant office de valeur refuge au sein d'une zone euro en difficulté ont vu leurs taux longs afficher une forte baisse pour atteindre un plus bas historique depuis la création de l'union monétaire.

Cette situation a provoqué un mouvement de ralentissement de l'inflation européenne tout au long de l'année. En France, le taux annuel d'inflation s'établit au final à 1,8%, inférieur au niveau cible de 2% retenu par la BCE.



Tout au long de l'année, les marchés boursiers ont été globalement affectés par ce contexte d'ensemble assez dégradé. Ils ont cependant terminé l'année sur un « rally » assez spectaculaire tiré principalement par les valeurs financières : le CAC 40 clos 2012 sur une progression de 13% par rapport à son niveau de début de période, pour atteindre 3641 points. Ce faisant, il ne fait cependant que retrouver son niveau de mi-2011.



Côté emploi, le taux de chômage des pays de la zone euro s'est fortement détérioré tout au long de l'année pour atteindre un point haut historique depuis la création de l'union monétaire à près de 12%. La France n'a pas échappé à cette évolution, l'exercice 2012 se soldant sur un taux de chômage de 10,8%, soit un plus haut depuis 1997.



Comme en 2011, la zone euro a présenté un profil de croissance très hétérogène : l'Allemagne a confirmé encore une fois sa qualité de locomotive économique européenne, alors que les pays les plus fragiles (Grèce, Irlande, Portugal, mais également Espagne et Italie) ont connu une année de récession.

En base annuelle, la France a échappé à la récession mais n'a enregistré qu'une croissance minime. Sur le plan des finances publiques, la réduction du déficit est restée la priorité du nouveau gouvernement de façon à ancrer la crédibilité de l'Etat français, ce qui affectera nécessairement la croissance en 2013.

ANALYSE DE L'ACTIVITE

Le contexte économique et financier dégradé rencontré en 2012 a pesé sur le niveau d'activité du Crédit agricole Centre-est à l'instar de l'ensemble des établissements bancaires. La demande de crédit a été contrastée selon les marchés et s'est globalement affichée en repli sur cet exercice. L'activité collecte a souffert de la crise de l'endettement de la zone euro qui a provoqué une défiance des épargnants vis-à-vis des marchés et du système financier dans son ensemble.

Dans ce contexte difficile, le Crédit agricole Centre-est a néanmoins poursuivi son engagement au service du développement du territoire, tout en préservant ses équilibres en liquidité.

COLLECTE

L'encours total de collecte atteint 27,4 milliards d'euros à la clôture 2012, soit une progression de 2.7%. Les deux tiers de cet encours de collecte restent au bilan de la caisse régionale, et sont ainsi mis au service du dynamisme du territoire à travers les crédits qu'ils permettent de refinancer.



La collecte monétaire est restée stable et présente un encours de fin de période de 7,2 milliards d'euros.

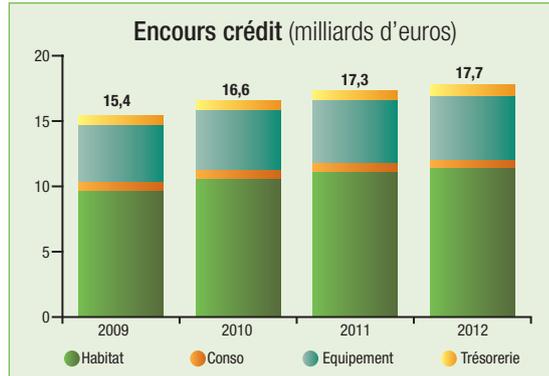
Les encours d'épargne bancaire s'élèvent à 11,1 milliards d'euros, en hausse de 5% principalement tirés par les livrets favorisés par les mesures gouvernementales de révision des plafonds. Le lancement du livret sociétaire en mai a connu un véritable succès enregistrant plus de 63 000 souscriptions.

L'activité d'épargne sur les supports d'assurance vie a bien résisté, affichant une progression annuelle de 3,3% supérieure à celle du marché dans son ensemble, et supérieure également à la progression de l'année dernière.

L'année boursière a été particulièrement difficile et s'est traduite par une forte volatilité et un réel manque de visibilité. Les opérations clientèles affichent donc une baisse en volume, alors que la performance annuelle du principal indice boursier (CAC 40 : +13%) entraîne un recul des encours limité à 4%.

CREDIT

Malgré une demande annuelle en repli, l'encours de crédits affiche une croissance de 1,9% sur l'exercice et dépasse les 17,7 milliards d'euros au total.



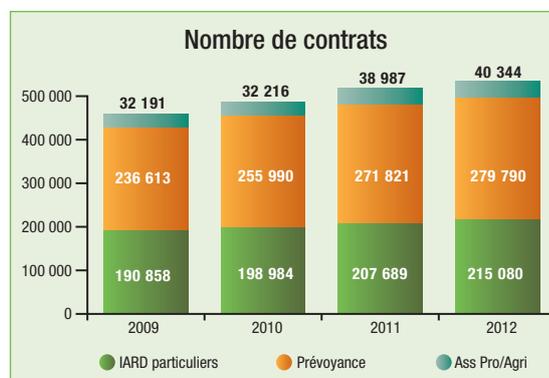
Le montant total des concours injectés par le Crédit agricole Centre-est dans l'économie régionale atteint les 2,9 milliards d'euros. L'activité habitat a souffert du ralentissement du marché immobilier, alors que les activités équipement et trésorerie sont restées très soutenues.

Sur l'ensemble de l'année, le Crédit agricole Centre-est a apporté une réponse à plus de 50 000 projets de financement de l'habitat et de la consommation des ménages, ainsi qu'aux 37 000 projets d'investissement des professionnels, entreprises et collectivités locales.

En complément des financements bancaires, le Crédit agricole Centre-est a accentué sa présence aux côtés des entreprises régionales en investissant plus de 10,7 M€ à travers ses filiales de capital développement, CALIXTE INVESTISSEMENT, et de capital création, CREDIT AGRICOLE CREATION, tout en concrétisant en parallèle son engagement de participation au nouveau FCPR lancé aux côtés de SIPAREX.

ASSURANCES ET SERVICES

Le Crédit agricole Centre-est a poursuivi en 2012 le développement de son approche de l'activité assurances. Ainsi, plus de 30 000 entretiens bilans assurance ont été proposés à sa clientèle, et le portefeuille de contrats IARD des particuliers approche désormais les 215 000 unités. Les besoins de couverture de la clientèle professionnelle sont assurés par un portefeuille de plus de 40 000 contrats.



Le nombre de contrats de prévoyance progresse de près de 8 000 unités sur l'année.

La nouvelle offre de service bancaire au quotidien baptisée « compte à composer » a désormais pris sa place avec plus de 47 000 unités commercialisées.

CLIENTS

Le Crédit agricole Centre-est est à la disposition de ses clients à travers un réseau de 281 agences de proximité, 11 Centres d'Affaires dédiés à la clientèle des entreprises et 5 Centres de patrimoine pour les activités de Banque Privée.

L'année commerciale s'inscrit dans le cadre du projet de Groupe dont l'un des enjeux est de créer la différence par la relation client. Un important programme de formation et de sensibilisation de l'ensemble des salariés a été lancé en 2012, et un premier bilan montre une réelle satisfaction des clients ainsi qu'un renforcement de la motivation des collaborateurs.

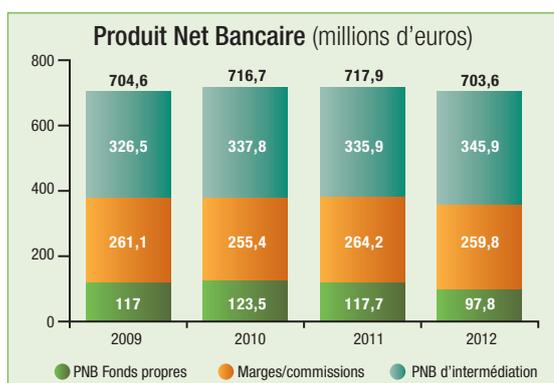
Plus de 45 000 nouveaux clients ont rejoint le Crédit agricole Centre-est en 2012, portant ainsi à 1,2 millions le total de clients nous faisant confiance.

Parmi ces clients, 250 000 sont engagés au sein des 133 caisses locales du Crédit agricole Centre-est, traduisant leur confiance dans le modèle mutualiste du Groupe Crédit agricole, et dans les valeurs de responsabilité, solidarité et proximité qu'il véhicule.

ANALYSE DES RESULTATS

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire 2012 atteint 703,6 millions d'euros, en repli de 2% sur l'exercice.



Cette baisse est principalement due à l'absence de dividendes en provenance du Groupe central qui a pénalisé la marge sur fonds propres. Il convient cependant de noter que dans un contexte particulièrement difficile des marchés tant actions que de taux, et de crise de l'endettement des Etats de la zone euro, la gestion active mais sécurisée de ce compartiment a permis de tenir cette baisse dans des proportions limitées, tout en cherchant à préserver l'avenir grâce à la conduite d'une politique de désensibilisation du portefeuille aux risques de marché.

Le produit net bancaire d'intermédiation affiche quant à lui une croissance de 3% sur l'exercice malgré un contexte de taux historiquement bas pesant fortement sur la rentabilité de l'activité crédit.

La marge sur total commissions affiche un repli modéré de 1,7%, pénalisée par la relative faiblesse de la demande clientèle sur les activités d'épargne hors bilan, ainsi que par une sinistralité supérieure à la moyenne enregistrée sur le portefeuille de contrats d'assurance de la clientèle.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2012 est la troisième année de mise en œuvre du plan d'investissement destiné à bâtir un nouveau système d'information pour l'ensemble des caisses régionales de Crédit agricole (projet NICE).

L'impact de ce plan sur les charges de l'exercice est de 13 millions d'euros.

Par ailleurs, comme en 2011, l'exercice 2012 se caractérise par une hausse significative des prélèvements obligatoires : entre l'augmentation du forfait social, l'intégration dans la base de calcul de la taxe sur les salaires des montants distribués au titre des accords d'intéressement et de participation, le doublement de la taxe sur les établissements systémiques et la montée en puissance du nouveau mode de calcul de la contribution économique territoriale, les charges de l'exercice sont ainsi alourdies de près de 11 millions d'euros de nouveaux prélèvements.

Ainsi, l'ensemble des charges de fonctionnement s'élève à 360,5 millions d'euros soit une croissance affichée de 2,7%.

Au 31 décembre 2012, le poste "Fournisseurs à payer" représente un total de 1,6 millions d'euros. L'ensemble de ces factures sera payé en janvier 2013.

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'élève ainsi à 343 millions d'euros, en repli de 6,5%.

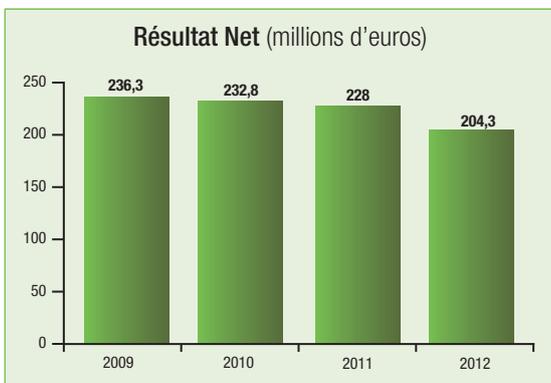
LE RESULTAT NET

Le Crédit agricole Centre-est enregistre une faible croissance de l'encours de créances douteuses et litigieuses, dont le ratio passe de 1,73% à la clôture précédente à 1,77% au 31 décembre 2012.

Conformément à la politique interne de gestion de ces risques de contreparties, le taux de couverture de ces créances par des provisions reste d'un excellent niveau.

La politique de constitution de provisions filières s'est par ailleurs poursuivie sur 2012, de même que l'exploitation des données des modèles Bâle 2 pour couvrir également les risques opérationnels.

Après prise en compte des impacts de la mise en œuvre d'une convention d'intégration fiscale avec Crédit agricole SA, et comptabilisation de la contribution additionnelle de 5% décidée en fin d'année 2011 par le gouvernement dans le cadre de sa politique de rééquilibrage des finances publiques, la charge d'impôt sur les sociétés enregistrée sur cet exercice s'élève à 108,2 millions d'euros, en croissance de 2,5% par rapport à 2011. Cette augmentation est liée à la croissance de 7,3% du résultat fiscal du Crédit agricole Centre-est, preuve de la bonne résistance de son modèle de développement.



Le résultat net se monte ainsi à 204,3 millions d'euros, en repli de 10% sur l'exercice, mais il convient de noter qu'il est fortement impacté par trois éléments exceptionnels :

- l'absence de dividendes en provenance du Groupe central,
- l'absorption de 13 millions d'euros d'investissement dans un nouveau système d'information,
- un accroissement de plus de 11 millions d'euros des prélèvements obligatoires.

LE BILAN

A la clôture 2012, le Crédit agricole Centre-est présente un total de bilan de 24,8 milliards d'euros en croissance de 3,4% sur l'exercice, tiré principalement par l'accroissement des créances à la clientèle.

LES RATIOS CENTRE-EST

L'exercice 2012 confirme la solidité de la structure financière du Crédit agricole Centre-est.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les charges de fonctionnement sur le total du produit net bancaire, s'établit à 51,2% en hausse d'environ 2 points. Malgré ce recul, il convient de noter que ce ratio reste proche de 50% pour la 7^{ème} année consécutive, ce qui constitue non seulement un excellent niveau de performance en valeur absolue, mais également la confirmation dans la durée de l'efficacité du modèle économique du Crédit agricole Centre-est.

Le résultat 2012 rapporté au bilan donne un ratio ROA de 0,82%, en baisse par rapport à 2011.

Rapporté aux fonds propres, le résultat 2012 met en évidence un ratio ROE 6,66%, en repli par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par la baisse du résultat net alors que les fonds propres ont progressé d'environ 200 millions d'euros sur l'exercice.

Ce niveau de fonds propres permet par ailleurs de présenter un ratio de solvabilité européen (ratio CRD Bâle 2 mis en place depuis le 1^{er} janvier 2008) proche de 21% pour un minimum attendu vers 8% par les autorités de régulation. Cette situation traduit la capacité du Crédit agricole Centre-est à faire face aux évolutions réglementaires tout en assurant son développement commercial.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le Crédit agricole Centre-est a poursuivi ses actions à destination du logement et plus particulièrement du logement social : à ce titre, il a pris une participation de 150 K€ au sein d'Habitat PACT Rhône Alpes, structure destinée à développer la maîtrise d'ouvrage en matière de logement d'insertion. A ce titre, il devient le principal partenaire bancaire de cette structure régionale.

Le Crédit agricole Centre-est a également été présent dans le domaine de l'innovation et des nouvelles technologies : il a ainsi participé au lancement du GIE CA Store, destiné à créer et à faire vivre un portail d'applications pour smartphones, tablettes et ordinateurs à destination des clients du Crédit agricole.

L'exercice 2012 a été l'occasion de simplifier les structures du Groupe Centre-est : ainsi la SCI CAPIMO qui portait une partie du réseau commercial de la caisse régionale a été fusionnée avec cette dernière. Cette opération de fusion simplifiée, effective au 1^{er} janvier 2012, est sans impact sur le résultat et les réserves consolidées.

Le Crédit agricole Centre-est bénéficie en fin d'exercice d'une avance spécifique de Crédit agricole S.A à hauteur de 197 millions d'euros au titre des émissions de la Société de Financement de l'Economie Française et à hauteur de 1 182 millions d'euros au titre des émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH. Les créances apportées en garanties en contrepartie sont comptabilisées en hors bilan.

Le Conseil Général de l'Ain a décidé d'assigner le Crédit agricole pour défaut de conseil et manquement à l'obligation de mise en garde. Cette démarche fait suite à la décision prise en 2006 par le Conseil Général de l'Ain d'avoir recours à des financements structurés, dont la valeur s'est dégradée dans le contexte atypique de taux que nous connaissons depuis 2010. Le risque de marché sur les structures concernées est porté par Crédit agricole CIB, le Crédit agricole Centre-est étant exposé au risque de contrepartie. Celui-ci ne s'est pas matérialisé dans la mesure où l'ensemble des échéances 2012 ont été honorés par le Conseil Général.

POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES

Le Crédit agricole Centre-est met en œuvre des politiques de gestion et de prévention des principaux risques inhérents à l'activité bancaire.

Risque de crédit :

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations. Ce risque est apprécié à travers une politique d'intervention validée par le Conseil d'administration de la caisse régionale. Cette politique d'intervention privilégie une forte division des risques unitaires.

Les niveaux de risque crédits sont mesurés par l'intermédiaire de trois approches complémentaires :

- en termes d'encours risqués, représentant les créances en situation de retard de paiement,
- en termes d'encours de créances douteuses et litigieuses. Cet encours fait l'objet d'une politique rigoureuse de provisionnement,
- en termes de défaut au sens de la réglementation prudentielle issue des travaux du Comité de Bâle.

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'administration.

La ventilation du portefeuille de crédits clientèle par agents économiques fait l'objet de l'annexe 4.2 du présent rapport financier.

Risque de taux :

Le risque de taux représente le risque de variation de valeur d'un instrument financier du fait de la variation des taux d'intérêts.

Le Crédit agricole Centre-est est exposé au risque de taux d'intérêt, celui-ci étant suivi et piloté par un comité actif-passif mensuel. Le bilan du Crédit agricole Centre-est est majoritairement exposé à la baisse des taux, et cette exposition est couverte par un portefeuille de swaps ramenant ce risque dans les limites définies par le Groupe Crédit Agricole. Sur la base de l'analyse méthodologique des gaps statiques, et après intégration des couvertures, la sensibilité à un an du bilan à une hausse homogène de 100 bp de la courbe des taux entraîne une baisse de 1.1% du PNB prévisionnel la première année.

Le portefeuille de crédits révisables capés détenus par la clientèle est quant à lui couvert par un portefeuille de caps constitué par le Crédit agricole Centre-est depuis plusieurs exercices : cette politique a été poursuivie en 2012 par la souscription de CAP couvrant la production de crédits révisables capés de l'année.

La sensibilité du portefeuille de titres de placement aux risques de marché est mesurée mensuellement à travers la déclinaison d'un stress scénario : diminution des indices actions de 35%, de 10% de la valeur de marché des engagements alternatifs, de 2,5% de la valeur des actifs monétaires dynamiques, une baisse de 14% des obligations convertibles et des niveaux de stress scénarios spécifiques selon le type de sous jacent obligataire. Au 31 décembre 2012, l'impact de ce scénario sur le portefeuille de titres de placement conduirait à une baisse de sa valorisation de 53 millions d'euros. La ventilation détaillée de ce portefeuille fait l'objet des notes 5.1 à 5.3 du rapport financier.

Risque de liquidité :

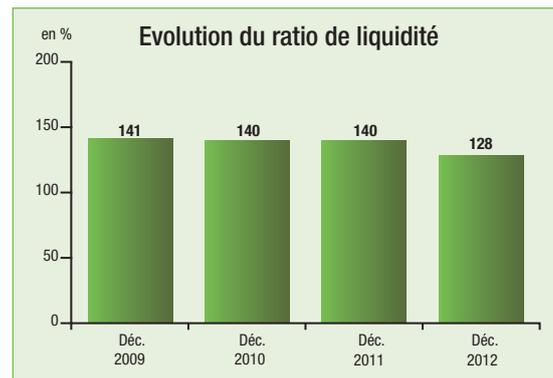
Le risque de liquidité correspond à une situation dans laquelle le Crédit agricole Centre-est ne disposerait pas de ressources suffisantes pour faire face à ses emplois, principalement les crédits à la clientèle.

Le Crédit agricole Centre-est en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88.01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 88.03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 89.03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le suivi et la gestion du risque de liquidité s'effectuent à travers le comité actif-passif mensuel, et s'appuient principalement sur le ratio de liquidité réglementaire à un mois, calculé chaque fin de mois.

Le niveau de ce ratio doit être réglementairement supérieur à 100 : il s'établit à 128 au 31 décembre 2012, traduisant ainsi la solidité du Crédit agricole Centre-est sur cet agrégat.



Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du Groupe vient en complément du ratio de liquidité réglementaire. Ce dispositif dit « avancé » vise à répondre aux obligations de la réglementation Bâle 2.

Risque opérationnel :

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes et des systèmes.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale définie au niveau du Groupe Crédit agricole : le responsable des risques opérationnels du Crédit agricole Centre-est est rattaché au Directeur des Risques de la caisse régionale.

Un reporting trimestriel du suivi des risques opérationnels est assuré auprès d'un Comité de Pilotage dédié, et par ailleurs un reporting semestriel est en place à destination du Conseil d'administration. Par ailleurs, le calcul de l'exigence de fonds propres destinée à couvrir ce type de risque est effectué semestriellement sur la base de la méthode avancée retenue pour l'ensemble du Groupe Crédit agricole.

GRUPE CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST

La méthode de valorisation de la SAS La Boétie a évolué au cours de l'exercice. Cette structure, qui a pour vocation de détenir de manière pérenne la participation des caisses régionales au capital de Crédit agricole SA, est détenue par l'ensemble des caisses régionales. Elle est désormais valorisée sur la base d'une approche multi-critères.

En prolongement de son cœur de métier en banque et assurances, le Crédit agricole Centre-est développe ses activités en matière d'immobilier et de capital risque au service de sa clientèle à travers un certain nombre de structures consolidées.

Le pôle immobilier constitue le point central des filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

Les sociétés foncières, principalement EUROPIMMO et SEPI, portent l'essentiel des actifs immobiliers que le Groupe Crédit agricole Centre-est propose à la location sur son territoire : cette activité a généré un chiffre d'affaires stable sur la période et contribue pour

7 millions d'euros au résultat net consolidé après élimination des dividendes intra-groupe.

En complément, l'activité de transactions immobilière lancée fin 2004 sous l'enseigne « Square Habitat » est regroupée sous une structure holding baptisée Crédit agricole Centre-est Immobilier (CACEI).

Dans la foulée de fin 2011, cette activité a connu un fort ralentissement (-22%) des transactions dans l'ancien ce qui entraîne une baisse de 30% du chiffre d'affaires annuel.

Ainsi, malgré des mesures d'optimisation de charges prises en cours d'exercice, CACEI contribue négativement au résultat du Groupe Crédit agricole Centre-est à hauteur de 2,3 millions d'euros en 2012.

En matière de capital risque, le Crédit agricole Centre-est intervient à travers le fonds d'investissement dédié CALIXTE INVESTISSEMENT. Cette activité a connu un bon exercice 2012 en termes d'activité ce que traduit la mise en place de 9 opérations d'investissement ou de réinvestissement représentant un montant total de 8,9 millions d'euros. L'exercice 2012 a également permis de réaliser 3 cessions dans de bonnes conditions financières.

Ainsi, la contribution de CALIXTE INVESTISSEMENT au résultat net du Groupe approche 1 million d'euros.

Autre prolongement de son cœur de métier, le Crédit agricole Centre-est détient une participation minoritaire dans Crédit agricole Financements Suisse, filiale de banque de proximité permettant d'accompagner les projets de ses clients frontaliers sur le territoire suisse. La quote-part de résultat mise en équivalence sur cette activité est de 1 million d'euros.

Le périmètre de consolidation comprend également CAPI CENTRE EST, fonds dédié à la gestion pour compte propre du Crédit agricole Centre-est. Bénéficiant des opportunités offertes en 2012 sur la gestion crédit, ce fonds enregistre un résultat net de 7,2 millions d'euros.

La contribution au résultat consolidé de la caisse régionale elle-même prend en compte un impact négatif de 40 millions d'euros du à des écritures de dépréciations durables passées sur des structures nationales.

Au final, et après enregistrement d'une charge d'impôt sur les sociétés en croissance de près de 10 millions d'euros, le résultat net consolidé 2012 du Groupe Crédit agricole Centre-est s'élève à 185,3 millions d'euros, en baisse de 21% par rapport à l'exercice précédent.

PERSPECTIVES 2013

Dettes souveraines et croissance constituent le double défi de la zone euro. La récession qui se propage à travers l'Europe oblige les Etats membres à reconsidérer l'ampleur ou le calendrier des programmes d'austérité. L'Europe semble ainsi avoir pris conscience de la nécessité de réanimer une activité affaiblie par ces derniers.

2013 devrait donc confirmer cette inflexion politique, mais le temps nécessaire à la diffusion de ses effets dans le monde économique ne permettra pas à

l'exercice qui s'ouvre d'afficher une croissance économique significative : la zone euro est ainsi attendue en stagnation sur l'année 2013.

Dans ce contexte toujours incertain, la solidité de la structure financière du Crédit agricole Centre-est lui permettra d'assurer la pérennité de son engagement au service du financement de son territoire.

Le programme d'investissements au service de l'action commerciale sera poursuivi : développement de la qualité des agences, rénovation du parc d'automates, refonte du système d'information dans une optique « orientée client » et développement de l'offre de produits et services mis à disposition du plus grand nombre par la banque en ligne en seront les principaux supports.

La politique de développement des compétences des collaborateurs et de renforcement de la qualité des prestations délivrées à l'ensemble des clients sera poursuivie à travers la mise en œuvre d'un programme de formation représentant un investissement d'environ 6% de la masse salariale.

L'engagement sociétal fait partie intégrante du modèle mutualiste du Crédit agricole Centre-est qui accentuera encore ses efforts dans ce domaine en 2013, que se soit à destination de l'ouverture de ses emplois au handicap, à l'égalité d'embauche et de promotion entre les hommes et les femmes, à l'application de sa charte de la diversité ou à la réduction de son empreinte carbone.

C'est grâce à cette implication de tous les jours que le Crédit agricole Centre-est partage avec ses territoires une relation de proximité et d'intérêt réciproque.

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	26-27	828 256	796 895
Intérêts et charges assimilées	26	(442 399)	(446 547)
Revenus des titres à revenu variable	27	14 990	60 517
Commissions (produits)	28	333 230	336 901
Commissions (charges)	28	(49 483)	(41 113)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	3 226	5 294
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	12 787	3 291
Autres produits d'exploitation bancaire	31	4 377	4 287
Autres charges d'exploitation bancaire	31	(1 414)	(1 652)
PRODUIT NET BANCAIRE		703 570	717 872
Charges générales d'exploitation	32	(348 921)	(338 581)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(11 622)	(12 400)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		343 027	366 891
Coût du risque	33	(20 072)	(19 815)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		322 955	347 076
Résultat net sur actifs immobilisés	34	465	(10 010)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		323 420	337 067
Résultat exceptionnel	35	800	-
Impôt sur les bénéfices	36	(108 204)	(105 551)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		(11 710)	(3 467)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		204 306	228 048

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		363 415	275 139
Caisse, banques centrales		101 191	94 280
Effets publics et valeurs assimilées	5	221 384	167 642
Créances sur les établissements de crédit	3	40 840	13 217
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	3	3 255 396	3 114 315
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4	17 585 613	17 271 902
OPÉRATIONS SUR TITRES		1 484 329	1 182 365
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 182 093	905 130
Actions et autres titres à revenu variable	5	302 236	277 235
VALEURS IMMOBILISÉES		1 470 404	1 477 498
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	1 148 036	1 148 953
Parts dans les entreprises liées	6,7	225 117	219 869
Immobilisations incorporelles	7	9 855	9 902
Immobilisations corporelles	7	87 396	98 774
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ		-	-
ACTIONS PROPRES		-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		594 097	611 090
Autres actifs	8	315 612	284 008
Comptes de régularisation	8	278 485	327 082
TOTAL ACTIF		24 753 254	23 932 310

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		2 026	3 458
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	2 026	3 458
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	10	12 854 859	12 115 966
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	11.1	7 176 095	7 084 084
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	12	502 103	827 957
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		522 894	486 363
Autres passifs	13	247 665	228 714
Comptes de régularisation	13	275 229	257 649
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		333 801	246 777
Provisions	14	236 812	246 777
Dettes subordonnées	19	96 989	-
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	17-19	102 986	90 986
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	18	3 258 490	3 076 720
Capital souscrit		191 454	191 454
Primes d'émission		352 243	352 243
Réserves		2 508 148	2 302 344
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		2 339	2 631
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice	18	204 306	228 048
TOTAL PASSIF		24 753 254	23 932 310

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS		3 001 340	3 387 433
Engagements de financement	24	1 751 840	2 145 510
Engagements de garantie	24	1 244 160	1 237 908
Engagements sur titres	24	5 340	4 015
ENGAGEMENTS REÇUS		6 244 924	5 759 497
Engagements de financement	24	1 574 152	1 264 152
Engagements de garantie	24	4 665 432	4 491 330
Engagements sur titres	24	5 340	4 015

NOTE 1

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale Centre-est, 133 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56.26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43.46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0.29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de

Notes annexes aux comptes sociaux

dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devise**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A. de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction (pour une durée d'un an renouvelable). Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2012

Le Crédit agricole Centre-est a poursuivi ses actions à destination du logement et plus particulièrement du logement social : à ce titre, il a pris une participation de 150 K€ au sein d'Habitat PACT Rhône Alpes, structure destinée à développer la maîtrise d'ouvrage en matière de logement d'insertion. A ce titre, il devient le principal partenaire bancaire de cette structure régionale.

Le Crédit agricole Centre-est a également été présent dans le domaine de l'innovation et des nouvelles technologies : il a ainsi participé au lancement du GIE CA Store, destiné à créer et à faire vivre un portail d'applications pour smartphones, tablettes et ordinateurs à destination des clients du Crédit Agricole.

L'exercice 2012 a été l'occasion de simplifier les structures du Groupe Centre-est : ainsi la SCI CAPIMO qui portait une partie du réseau commercial de la Caisse régionale a été fusionnée avec cette dernière. Cette opération de fusion simplifiée, effective au 1^{er} janvier 2012, est sans impact sur le résultat ni sur les réserves consolidées.

Le Crédit agricole Centre-est bénéficie en fin d'exercice d'une avance spécifique de Crédit Agricole S.A. à hauteur de 197 millions d'euros au titre des émissions de la Société de Financement de l'Economie Française et à hauteur de 1 182 millions d'euros au titre des émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH. Les créances apportées en garanties en contrepartie sont comptabilisées en hors bilan.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 2

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole. Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Règlements	Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi N°2011-894
Date de publication par l'Etat français	30 décembre 2011 N° 2011-04
Date de 1^{ère} application : exercices ouverts à compter du	1 ^{er} janvier 2012

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont non significatifs (inférieurs à 1% du PNB des crédits) et n'ont en conséquence pas fait l'objet, en application du règlement CRC 2009-03, d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit. L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes.

• Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est s'élève à 51 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 45.9 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Anciens stocks :

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Nouveaux stocks :

A compter de Février 2007, et à l'occasion du changement d'applicatif de gestion des crédits, une décote a été comptabilisée lors de restructuration de crédits. Le montant des décotes est de 0,846 millions d'euros au 31/12/2012.

• Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements)

Notes annexes aux comptes sociaux

et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),

- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

- **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. Ces dépréciations sont réalisées individuellement à l'exception des CDL dépréciées forfaitairement sur bases statistiques, à savoir : les DAV, OCCO, PPA portés par des particuliers, des professionnels ou des agriculteurs. Pour ces deux derniers marchés, l'application de taux forfaitaires ne concernent que les CDL inférieures ou égales à 31 000 euros dépréciées statistiquement dès leur entrée en créances douteuses jusqu'à leur arrivée en contentieux où les dossiers sont réexaminés individuellement.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de dépréciation figurant au passif du bilan.

- **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Notes annexes aux comptes sociaux

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

• Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par

exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

• Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres

Notes annexes aux comptes sociaux

d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

• Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

• Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

• Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

• Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

• Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

• Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

• Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

• Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Notes annexes aux comptes sociaux

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
• Foncier	Non amortissable
• Gros œuvre	40 ans
• Second œuvre	15 à 25 ans
• Installations techniques	10 à 15 ans
• Agencements	5 à 25 ans
• Matériel informatique	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
• Matériel spécialisé	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de

Notes annexes aux comptes sociaux

compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est évolue dans un contexte de difficultés économiques dues à la crise européenne et d'évolutions réglementaires, ayant des impacts difficilement prévisibles bien que significatifs sur les économies, les marchés financiers, et par conséquent sur les acteurs majeurs qui y opèrent.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a été amenée à provisionner les FRBG pour couvrir sa sensibilité aux risques potentiels de cet environnement sur ses activités et ses équilibres financiers.

Le montant de la provision FRBG est de 103 millions d'euros au 31/12/2012 contre 91 millions d'euros au 31/12/2011.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêt, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Notes annexes aux comptes sociaux

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

L'ensemble des opérations traitées avec la clientèle est adossé à Crédit Agricole S.A. Le risque de change est donc non significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 et 22.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 17/05/2010.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations

définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Le montant des engagements de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est vis-à-vis de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux concernant les engagements de retraites ou préretraites, indemnités et allocations dues en raison du départ à la retraite ou avantages similaires sont couverts par des organismes spécialisés.

Les cotisations versées au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 5.8 millions d'euros et la provision pour engagements s'élève à 1.5 millions d'euros au 31/12/2012.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

L'impôt sur les Sociétés, dû au titre de l'exercice 2012, a été calculé aux taux en vigueur.

La charge d'impôt, figurant au compte de résultat, correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, aux mouvements de provisions pour risques et charges d'impôt, aux règlements effectués, ou dégrèvements obtenus, au titre de litiges antérieurs et à la prise en compte de la fiscalité différée mentionnée au paragraphe 2.6, à l'exclusion de toute autre fiscalité latente. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% ainsi que la contribution exceptionnelle de 5%.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale depuis 2010.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est tête du sous-groupe fiscal composé de: Prestimmo, Crédit Agricole Participations, Wiggins France, SEPI, CFF, SCI 5 rue du Bœuf, SCI 113 rue des Charmettes, SCI Gambetta, Interimob, SCI quai Jean Moulin, SCI 57 cours de la Liberté, SEPI SNC, SCI du 36, Crédit Agricole Création, SNC Europimmo et Crédit agricole Centre-est Immobilier. D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 3

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et prêts :								
• à vue	13 958	-	-	-	13 958	-	13 958	4 268
• à terme	17 950	692	-	-	18 642	1	18 643	733
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	8 231	8 231	8	8 239	8 216
Total	31 908	692	-	8 231	40 831	9	40 840	13 217
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							40 840	13 217

OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Comptes ordinaires	58 394	-	-	-	58 394	3	58 397	105 244
Comptes et avances à terme	699 429	84 300	924 222	1 457 254	3 165 205	31 794	3 196 999	3 009 071
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	757 823	84 300	924 222	1 457 254	3 223 599	31 797	3 255 396	3 114 315
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							3 255 396	3 114 315
TOTAL							3 296 236	3 127 532

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 8 239 milliers d'euros.
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 618 745 milliers d'euros
Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 4

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	47 491	362	-	-	47 853	-	47 853	49 694
Autres concours à la clientèle	819 257	1 712 060	5 776 012	9 123 551	17 430 880	81 762	17 512 642	17 228 529
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	241 838	-	-	-	241 838	1 335	243 173	205 729
Dépréciations							(218 055)	(212 050)
VALEUR NETTE AU BILAN							17 585 613	17 271 902

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à .22 020 milliers d'euros
Parmi les créances sur la clientèle 3 400 456 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2012 contre 2 027 396 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Les encours restructurés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 51 000 milliers d'euros contre 45 900 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

4.2 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	9 834 228	109 989	24 888	(65 566)	(20 642)	9 401 879	98 807	23 664	(60 372)	(19 720)
Agriculteurs	1 431 857	25 596	12 062	(19 671)	(11 127)	1 396 832	24 678	11 554	(18 205)	(10 820)
Autres professionnels	2 226 080	100 996	44 492	(73 857)	(42 506)	2 219 692	99 670	46 230	(73 187)	(44 115)
Clientèle financière	268 641	4 806	2 131	(4 029)	(2 020)	256 168	4 199	984	(3 543)	(935)
Entreprises	2 158 156	72 555	31 213	(53 576)	(29 236)	2 372 827	72 855	30 232	(54 649)	(28 694)
Collectivités publiques	1 815 113	-	-	-	-	1 770 879	-	-	-	-
Autres agents économiques	69 592	1 659	1 317	(1 357)	(1 214)	65 675	2 350	1 626	(2 094)	(1 554)
TOTAL	17 803 667	315 601	116 103	(218 056)	(106 745)	17 483 952	302 559	114 290	(212 050)	(105 838)

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 5

TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	-	-	-	218 645	218 645	164 915
• dont surcote restant à amortir	-	-	-	3 307	3 307	226
• dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	311
Créances rattachées	-	-	-	2 739	2 739	2 727
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	221 384	221 384	167 642
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :	-	-	-	-	-	-
• Emis par organismes publics	-	-	-	99 321	99 321	27 161
• Autres émetteurs	-	81 345	-	988 804	1 070 149	882 509
- dont surcote restant à amortir	-	-	-	40 552	40 552	26 969
- dont décote restant à amortir	-	1	-	9 114	9 115	4 443
Créances rattachées	-	509	-	22 471	22 980	16 532
Dépréciations	-	(10 357)	-	-	(10 357)	(21 073)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	71 497	-	1 110 596	1 182 093	905 129
Actions et autres titres à revenu variable	-	281 183	21 639	-	302 822	277 590
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(280)	(306)	-	(586)	(355)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	280 903	21 333	-	302 236	277 235
TOTAL	-	352 400	21 333	1 331 980	1 705 713	1 350 006
VALEURS ESTIMATIVES	-	386 706	22 412	1 423 533	1 832 651	1 290 026

⁽¹⁾ Dont 618 745 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2012 et 552 710 milliers d'euros au 31 décembre 2011

• Commentaires :

Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse régionale n'a procédé à aucun transfert de titres entre les différentes catégories au cours de l'exercice 2012.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 34 815 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 17 765 milliers d'euros au 31/12/2011.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 1 079 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 1 170 milliers d'euros au 31/12/2011.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de

Notes annexes aux comptes sociaux

l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 117 289 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 10 523 milliers d'euros au 31/12/2011.

La Caisse régionale ne détient aucune créance représentative de titres prêtés concernant les effets publics.

5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (HORS EFFETS PUBLICS) : VENTILATION PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Administration et banques centrales (y compris Etats)	99 321	27 161
Etablissements de crédit	928 811	820 969
Clientèle financière	332 447	305 822
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	111 712	33 309
Divers et non ventilés	-	-
TOTAL EN PRINCIPAL	1 472 292	1 187 261
Créances rattachées	22 980	16 532
Dépréciations	(10 943)	(21 428)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 484 329	1 182 365

5.2 VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012				31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	1 169 470	218 645	302 822	1 690 937	909 670	164 915	277 590	1 352 176
• dont titres cotés	1 088 125	218 645	424	1 307 194	789 325	164 915	424	954 664
• dont titres non cotés ⁽¹⁾	81 345	-	302 398	383 743	120 345	-	277 167	397 512
Créances rattachées	22 980	2 739	-	25 719	16 532	2 727	-	19 259
Dépréciations	(10 357)	-	(586)	(10 943)	(21 073)	-	(355)	(21 428)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 182 093	221 384	302 236	1 705 713	905 130	167 642	277 235	1 350 007

• Commentaires :

⁽¹⁾ La répartition des parts d'OPCVM est la suivante

OPCVM français 301 737 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 301 737 milliers d'euros

OPCVM étrangers 74 milliers d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 74 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 248 067 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2012 s'élève à 280 602 milliers d'euros.

Notes annexes aux comptes sociaux

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2012 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	248 068	280 602
OPCVM obligataires	-	-
OPCVM actions	30 012	30 048
OPCVM autres	24 318	25 572
TOTAL (HORS DÉPRÉCIATIONS)	302 398	336 222

Le fonds Capi Centre-est est sous contrôle exclusif de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	TOTAL	TOTAL
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	3 760	26 558	240 095	899 058	1 169 471	22 980	1 192 451	926 203
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(10 357)	(21 073)
VALEUR NETTE AU BILAN					1 169 471	22 980	1 182 094	905 130
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	-	-	218 645	218 645	2 739	221 384	167 642
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN					218 645	2 739	221 384	167 642

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 6

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2012

INFORMATIONS FINANCIÈRES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le Capital (y compris le résultat)	Quote-part de Capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
Filiales et Participations (en milliers d'euros)											
PATICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ (> 1915 K€)											

1) Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit (détail)

CA	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le Capital	Quote-part de Capital détenue	Valeurs comptables des titres détenus (Brutes)	Valeurs comptables des titres détenus (Nettes)	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	PNB ou CA HT	Résultat	Dividendes encaissés
SA FINANCEMENT SUISSE	CHF	182 457	42 211	17%	31 018	31 018	-	-	46 832	7 099	-
	Soit en EUR	-	-	-	20 669	20 669	6 627	185 462	-	-	-

2) Participations dans des établissements de crédit (détail)

NEANT

3) Autres parts dans les entreprises liées (détail)

SAS	CA	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le Capital	Quote-part de Capital détenue	Valeurs comptables des titres détenus (Brutes)	Valeurs comptables des titres détenus (Nettes)	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	PNB ou CA HT	Résultat	Dividendes encaissés
SAS	CA CE Immobilier	EUR	15 000	(5 345)	100%	15 000	13 472	71	-	8 148	(1 983)	-
SAS	CA Création	EUR	2 418	(460)	100%	2 424	2 371	-	-	-	(416)	-
SAS	Calixte	EUR	25 000	1 839	100%	25 000	25 000	-	-	-	914	1 030
SNC	Europimmo	EUR	74 116	25 699	100%	85 169	85 169	42 467	-	-	2 569	968
SARL	Prestimmo	EUR	1 121	7 317	100%	10 214	8 437	-	-	-	(1)	-
SARL	Sepi	EUR	19 705	43 859	100%	75 448	69 763	-	3 330	120	4 439	-

4) Autres titres de participations (détail)

SAS	CA	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le Capital	Quote-part de Capital détenue	Valeurs comptables des titres détenus (Brutes)	Valeurs comptables des titres détenus (Nettes)	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	PNB ou CA HT	Résultat	Dividendes encaissés
SAS	Rue de La Boétie	EUR	2 480 628	14 894 037	5,42%	942 131	942 131	51 911	-	984 248	595 827	-
SAS	Sacam Avenir	EUR	113 464	(32)	5,64%	6 402	6 402	-	-	10	(11)	-
SAS	Sacam Développement	EUR	730 622	(5 175)	5,72%	41 799	41 799	19 548	-	48 843	(17 894)	-
SAS	Sacam International	EUR	778 835	(147 182)	5,42%	48 789	30 249	-	-	14 152	(146 935)	-
SA	Sacam Participations	EUR	62 558	6 070	3,91%	2 831	2 831	-	-	2 048	1 570	-
SAS	Siparex Associés	EUR	28 084	12 788	5,95%	2 085	2 085	-	-	155	3 579	189
SAS	SAS Cac PME Créée fin 2011	EUR	15 000	-	38,67%	5 800	5 800	-	-	-	-	-

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

1) Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit

NEANT

2) Participations dans des établissements de crédit (ensemble)	EUR	-	-	-	9	9	-	-	-	-	-	-
3) Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)	EUR	-	-	-	221	164	-	-	-	-	-	-
4) Autres titres de participations (ensemble)	EUR	-	-	-	18 158	14 453	-	-	-	-	-	461
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS	-	-	-	-	1 302 149	1 270 804	-	-	-	-	-	2 648

Notes annexes aux comptes sociaux

6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				
Titres non cotés	234 145	315 973	234 182	302 786
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	71	71	74	74
Créances rattachées	1	1	-	-
Dépréciations	(9 100)	-	(14 387)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	225 117	316 045	219 869	302 860
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	-	-	-	-
TITRES DE PARTICIPATION	-	-	-	-
Titres non cotés	1 068 004	1 397 769	1 066 611	1 557 950
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	72 651	72 651	72 651	72 651
Créances rattachées	290	290	305	305
Dépréciations	(22 245)	-	(17 261)	-
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	1 118 700	1 470 710	1 122 306	1 630 906
AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	-	-	-	-
Titres non cotés	5 030	5 030	5 030	5 030
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	23 918	23 918	21 288	21 288
Créances rattachées	388	388	330	330
Dépréciations	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	29 336	29 336	26 648	26 648
VALEUR NETTE AU BILAN	1 148 036	1 500 046	1 148 953	1 657 554
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 373 153	1 816 091	1 368 822	1 960 414

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEURS BRUTES	1 404 497		1 400 472	
Titres non cotés	1 307 178		1 305 824	
Titres cotés	-		-	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 7

VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

- Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2012
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	234 182	-	37	-	234 145
Avances consolidables	74	-	3	-	71
Créances rattachées	-	10	9	-	1
Dépréciations	(14 387)	(26)	5 313	-	(9 100)
VALEUR NETTE AU BILAN	219 869	(16)	5 362	-	225 117
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation	-	-	-	-	-
Valeurs brutes	1 066 611	1 393	-	-	1 068 004
Avances consolidables	72 651	-	-	-	72 651
Créances rattachées	305	6 262	(6 277)	-	290
Dépréciations	(17 261)	(19 551)	14 567	-	(22 245)
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	1 122 306	(11 896)	8 290	-	1 118 700
Autres titres détenus à long terme	-	-	-	-	-
Valeurs brutes	5 030	-	-	-	5 030
Avances consolidables	21 288	2 630	-	-	23 918
Créances rattachées	330	686	(628)	-	388
Dépréciations	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	26 648	3 316	(628)	-	29 336
VALEUR NETTE AU BILAN	1 148 953	(8 580)	7 662	-	1 148 036
TOTAL	1 368 822	(8 596)	13 024	-	1 373 153

⁽¹⁾ La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2012
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	277 451	10 042	(15 799)	7 852	279 546
Amortissements et dépréciations	(178 677)	11 558	(4 346)	-	(192 150)
VALEUR NETTE AU BILAN	98 774	21 600	(20 145)	7 852	87 396
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	14 659	15	(2 240)	2	12 437
Amortissements et dépréciations	(4 757)	(65)	2 240	-	(2 582)
VALEUR NETTE AU BILAN	9 902	(50)	-	2	9 855
TOTAL	108 676	21 550	(20 145)	7 854	97 251

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 8

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
AUTRES ACTIFS ⁽¹⁾		
• Instruments conditionnels achetés	12 920	15 419
• Comptes de stock et emplois divers	1 224	1 141
• Débiteurs divers	298 542	267 373
• Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
• Comptes de règlement	2 926	76
VALEUR NETTE AU BILAN	315 612	284 008
COMPTES DE RÉGULARISATION		
• Comptes d'encaissement et de transfert	160 840	182 187
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	110	222
• Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	-	-
• Charges constatées d'avance	2 582	4 744
• Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	14 276	28 008
• Autres produits à recevoir	99 684	111 319
• Charges à répartir	-	-
• Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	-	-
• Autres comptes de régularisation	993	603
VALEUR NETTE AU BILAN	278 485	327 082
TOTAL	594 097	611 090

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9

DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	212 050	84 355	(75 326)	(3 024)	-	218 055
Sur opérations sur titres	21 428	304	(10 789)	-	-	10 943
Sur valeurs immobilisées	31 649	19 575	(19 880)	-	(1)	31 343
Sur autres actifs	97	2	(64)	-	-	35
TOTAL	265 224	104 236	(106 059)	(3 024)	(1)	260 376

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 10

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et emprunts :	-	-	-	-	-	-	-	-
• à vue	997	-	-	-	997	1	998	1 705
• à terme	-	-	-	-	-	1 028	1 028	1 753
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	997	-	-	-	997	1 029	2 026	3 458
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	85 957	-	-	-	85 957	2	85 959	98 935
Comptes et avances à terme	3 854 042	2 463 153	3 535 976	2 898 629	12 751 800	17 100	12 768 900	12 017 031
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	3 939 999	2 463 153	3 535 976	2 898 629	12 837 757	17 102	12 854 859	12 115 966
TOTAL	3 940 996	2 463 153	3 535 976	2 898 629	12 838 754	18 131	12 856 885	12 119 424

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

NOTE 11

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

11.1 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	4 154 388	-	-	-	4 154 388	501	4 154 889	4 341 677
Comptes d'épargne à régime spécial :	75 049	-	-	-	75 049	-	75 049	76 346
• à vue	75 049	-	-	-	75 049	-	75 049	76 346
• à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	320 146	564 219	1 988 013	4 790	2 877 168	68 989	2 946 157	2 666 061
• à vue	28 518	-	-	-	28 518	-	28 518	40 942
• à terme	291 628	564 219	1 988 013	4 790	2 848 650	68 989	2 917 639	2 625 119
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	4 549 583	564 219	1 988 013	4 790	7 106 605	69 490	7 176 095	7 084 084

Notes annexes aux comptes sociaux

11.2 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Particuliers	3 617 577	3 809 582
Agriculteurs	397 866	396 093
Autres professionnels	443 656	494 229
Clientèle financière	38 161	46 611
Entreprises	2 299 644	2 013 751
Collectivités publiques	123 172	90 181
Autres agents économiques	186 529	166 675
TOTAL EN PRINCIPAL	7 106 605	7 017 122
Dettes rattachées	69 490	66 962
VALEUR AU BILAN	7 176 095	7 084 084

NOTE 12

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

12.1 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	1 264	85	2 610	-	3 959	124	4 083	3 249
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	28 822	82 783	31 568	350 000	493 173	4847	498 020	824 708
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	30 086	82 868	34 178	350 000	497 132	4971	502 103	827 957

⁽¹⁾ Dont 155 milliers d'euros émis à l'étranger

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 13

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	1 318	1 665
Comptes de règlement et de négociation	221	649
Créditeurs divers	218 896	197 266
Versements restant à effectuer sur titres	27 230	29 134
VALEUR AU BILAN	247 665	228 714
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Comptes d'encaissement et de transfert	57 063	49 781
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1 412	1 366
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	782
Produits constatés d'avance	102 971	97 010
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	2 782	5 420
Autres charges à payer	107 792	101 067
Autres comptes de régularisation	3 209	2 222
VALEUR AU BILAN	275 229	257 649
TOTAL	522 894	486 363

⁽¹⁾ Les montants incluent les dettes rattachées.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 14

PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
PROVISIONS						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés ⁽⁹⁾	2 188	1 538	-	(298)	(1)	3 426
Pour autres engagements sociaux	-	-	-	-	-	-
Pour risques d'exécution des engagements par signature	4 390	2 550	-	(1 416)	-	5 524
Pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Pour autres litiges	1 134	103	(195)	(847)	-	195
Pour risques pays ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
Pour risques de crédit ⁽³⁾	179 279	6 838	-	(23 982)	-	162 135
Pour restructurations ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Pour impôts ⁽⁵⁾	23 148	1 791	-	(268)	-	24 671
Sur participations ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
Pour risques opérationnels ⁽⁷⁾	9 002	10 760	-	(9 076)	-	10 686
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁸⁾	16 660	-	-	(4 291)	-	12 369
Autres provisions	10 977	9 415	(1 066)	(1 520)	-	17 806
VALEUR AU BILAN	246 777	32 995	(1 261)	(41 698)	(1)	236 812

Les engagements de la Caisse régionale au titre du Droit Individuel à la Formation représentent 91 318 heures cumulées au 31/12/2012.

⁽¹⁾ Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

⁽²⁾ La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

⁽³⁾ Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

Dont une provision collective à partir des outils Bâle II à hauteur de 26 585 milliers €

Dont six filières spécifiques à hauteur de 135 550 milliers € :

Viticulture, Bovins Ovins, Professionnels, LBO :

L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision les pertes attendues résultant d'un stress scenario basé sur la dégradation des notes Bale II des encours issus des outils Bâle II.

Habitat :

L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision le différentiel entre l'encours CDL au taux de risque observé au 31/12/2012 sur l'Habitat et l'encours CDL au taux moyen de risque observé sur le cycle économique historique.

Promotion Immobilière :

L'approche méthodologique conduit principalement à couvrir par provision le différentiel entre l'encours CDL au taux de risque observé au 31/12/2012 sur les promoteurs et l'encours CDL au taux moyen de risque observé sur le cycle économique historique.

⁽⁴⁾ Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

⁽⁵⁾ Comprend notamment les provisions pour impôts différés sur sociétés transparentes.

⁽⁶⁾ Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

⁽⁷⁾ Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

⁽⁸⁾ Voir note 15 ci-après.

⁽⁹⁾ L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 15

ÉPARGNE LOGEMENT

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	399 705	143 445
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 284 376	2 344 680
Ancienneté de plus de 10 ans	1 485 825	815 406
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	3 169 906	3 303 531
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	585 340	645 109
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	3 755 246	3 948 640

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

- Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	82 045	104 493
Comptes épargne-logement	301 912	326 719
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	383 957	431 212

Notes annexes aux comptes sociaux

- Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :	-	-
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-	1 742
Ancienneté de plus de 10 ans	12 000	12 200
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	12 000	13 942
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	368	2 721
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	12 368	16 663

(en milliers d'euros)	01/01/2012	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	13 942	-	(1 942)	12 000
Comptes épargne-logement :	2 721	-	(2 353)	368
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	16 663	-	(4 295)	12 368

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16

ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

- Variations de la dette actuarielle

Les engagements en matière de retraite, de préretraite et assimilés sont couverts par un organisme spécialisé. La Caisse de Crédit agricole Centre-est a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation 2003-R-01 du 1^{er} avril 2003.

(en milliers d'euros)	2012	2011
Dette actuarielle au 31/12 / N-1	36 253	35 967
Coûts des services rendus sur la période	2 242	2 116
Coût financier	1 805	1 422
Cotisations employés	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	214
Variation de périmètre	377	-
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations versées (obligatoire)	(1 561)	(1 917)
(Gains) / pertes actuariels *	5110	(1549)
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	44 226	36 253

Notes annexes aux comptes sociaux

- Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	2 242	2 116
	Coût financier	1 805	1 422
	Rendement attendu des actifs	(1 169)	(1 456)
	Amortissement du coût des services passés	40	36
	Gains / (pertes) actuariels net	5 576	(1 997)
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	-	-
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif	-	-
	CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	8 494	121

- Variations de juste valeur des actifs des régimes

En milliers d'euros		2012	2011
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12 / N-1	37 054	35 570
	Rendement attendu des actifs	1 169	1 455
	Gains / (pertes) actuariels	(516)	483
	Cotisations payées par l'employeur	5 841	1 250
	Cotisations payées par les employés	-	-
	Modifications, réductions et liquidations de régime	-	213
	Variation de périmètre	377	-
	Indemnités de cessation d'activité	-	-
	Prestations payées par le fonds	(1561)	(1917)
	JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	42 364	37 054

- Variations de la provision

(en milliers d'euros)		2012	2011
Variation de la provision	(Provisions) / actifs au 31/12 / N-1	1 129	-
	Cotisations payées par l'employeur	5 841	1 250
	Variation de périmètre	-	-
	Paiements directs de l'employeur	-	-
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(8 494)	(121)
	(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	(1 524)	1 129

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 17

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Fonds pour risques bancaires généraux	102 986	90 986
VALEUR AU BILAN	102 986	90 986

NOTE 18

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

(en milliers d'euros)	Capital (1) (2)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (3) (4)	"Ecart conversion/ réévaluation"	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	191 453	1 428 858	662 948	352 337	-	2 758	232 755	2 871 109
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010	-	-	-	-	-	-	(22 310)	(22 310)
Variation de capital (5)	1	-	-	-	-	-	-	1
Variation des primes et réserves (6)	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social 2010	-	157 823	52 608	14	-	-	(210 445)	-
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	-	-	-	228 048	228 048
Autres variations	-	-	-	-	-	(127)	-	(127)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	191 454	1 586 681	715 556	352 351	-	2 631	228 048	3 076 720
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011	-	-	-	-	-	-	(22 245)	(22 245)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social 2011	-	154 342	51 447	14	-	-	(205 803)	-
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	204 306	204 306
Autres variations	-	-	-	-	-	(292)	-	(292)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	191 454	1 741 023	767 003	352 365	-	2 339	204 306	3 258 490

• Commentaires :

- (1) Le capital souscrit a été appelé en totalité.
- (2) Pas de CCI émis à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.
- (3) Dont 274 781 milliers d'euros de primes d'émission, dont 77 462 milliers d'euros primes de fusion.
- (4) Pas de réévaluation légale.
- (5) Actions propres : 7 319 186.
- (6) Pas de nouvelles émissions de Certificats Coopératifs d'Association.

Notes annexes aux comptes sociaux

- Répartition de la variation du capital selon ses origines

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Paiement du dividende en actions	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	1
Augmentation du capital par apport	-	-

NOTE 19

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	3 258 490	3 076 720
Fonds pour risques bancaires généraux	102 986	90 986
Dettes subordonnées et titres participatifs	96 989	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	3 458 466	3 167 706

NOTE 20

OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
CRÉANCES	54 389	60 057
Sur les établissements de crédit et institutions financières	6 628	6 582
Sur la clientèle	47 761	53 475
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
DETTES	39 300	51 660
Sur les établissements de crédits et institutions financières	-	-
Sur la clientèle	39 300	51 660
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	-
ENGAGEMENTS DONNÉS	189 178	203 579
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	386	98
Garanties données à des établissements de crédit	185 462	201 151
Garanties données à la clientèle	3 330	2 330
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	-	-
Autres engagements donnés	-	-

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 21

OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVICES

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	-	-	-	-
Devises	-	-	-	-
Euros	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	78 033	79 347	105 154	106 310
Devises	36 145	42 772	50 303	56 884
Euros	41 888	36 575	54 851	49 426
PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVICES	-	-	-	-
TOTAL	78 033	79 347	105 154	106 310

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 22 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
OPÉRATIONS FERMES	1 286 613	18 366	1 304 979	1 596 930
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS⁽¹⁾	-	-	-	-
• Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ⁽¹⁾	1 286 613	18 366	1 304 979	1 596 930
• Swaps de taux d'intérêt	1 286 613	18 366	1 304 979	1 596 930
• Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	1 045 451	214 674	1 260 125	1 413 421
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ	1 045 451	214 674	1 260 125	1 413 421
• Options de swap de taux	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	1 045 451	53 226	1 098 677	1 178 468
Vendus	-	53 226	53 226	56 937
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	54 111	54 111	89 008
Vendus	-	54 111	54 111	89 008
• Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE CRÉDIT	-	-	-	-
• Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
TOTAL	2 332 064	233 040	2 565 104	3 010 351

⁽¹⁾ Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Notes annexes aux comptes sociaux

22.1 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	12 919	95 303	-	12 919	95 303	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	313 898	530 133	460 948	313 898	530 133	460 948	-	-	-
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	19 548	298 560	833 796	19 548	298 560	833 796	-	-	-
• Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	346 365	923 996	1 294 744	346 365	923 996	1 294 744	-	-	-
• Swaps de devises	-	-	11 842	-	-	11 842	-	-	-
• Opérations de change à terme	145 538	-	-	145 538	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	145 538	-	11 842	145 538	-	11 842	-	-	-
TOTAL	491 903	923 996	1 306 586	491 903	923 996	1 306 586	-	-	-

Notes annexes aux comptes sociaux

22.2 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
• Futures	-	-	-	-
• Options de change	-	108 222	-	178 016
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	60 894	1 304 979	69 290	1 596 930
• Forward taux	-	-	-	-
• Autres instruments de taux d'intérêts à termes conditionnels	3 678	1 151 903	6 444	1 235 405
• Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	64 572	2 565 104	75 734	3 010 351
• Swaps de devises	-	11 842	-	11 796
• Autres instruments de change	-	145 538	-	199 668
SOUS-TOTAL	-	157 380	-	211 464
TOTAL	64 572	2 722 484	75 734	3 221 815

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

22.3 INFORMATION SUR LES SWAPS

- Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	18 366	126 613	1 160 000	-
Contrats assimilés ⁽¹⁾	-	-	-	-

⁽¹⁾ Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1^{er} du règlement 90.15 du CRBF.

- Transferts de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)	CLASSIFICATION AU 31/12/2012			
	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
NOUVEAU PORTEFEUILLE				
ANCIEN PORTEFEUILLE				
Position ouverte isolée		NÉANT		
Micro-couverture	NÉANT			NÉANT
Macro-couverture				NÉANT
Swaps de transaction		NÉANT	NÉANT	

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 23

INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

- Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
• Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	-	-	-	-	-	-
• Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	100 411	67 232	167 643	121 060	79 531	200 591
• Risques sur les autres contreparties	3 116	344	3 460	2 684	891	3 575
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	103 527	67 576	171 103	123 744	80 422	204 166
DONT RISQUES SUR CONTRATS DE :	-	-	-	-	-	-
• taux d'intérêt, change et matières premières	-	-	-	-	-	-
• dérivés actions et sur indices	-	-	-	-	-	-
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	-	-	-	-	-	-
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	103 527	67 576	171 103	123 744	80 422	204 166

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 24

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS	3 001 340	3 387 433
Engagements de financement	1 751 840	2 145 510
Engagements en faveur d'établissements de crédit	94 765	186 221
Engagements en faveur de la clientèle	1 657 075	1 959 289
• Ouverture de crédits confirmés	1 005 709	1 197 163
- Ouverture de crédits documentaires	9 096	9 205
- Autres ouvertures de crédits confirmés	996 613	1 187 958
• Autres engagements en faveur de la clientèle	651 366	762 127
Engagements de garantie	1 244 160	1 237 908
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	768 212	761 425
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	5 414	99
• Autres garanties	762 798	761 326
Engagements d'ordre de la clientèle	475 948	476 483
• Cautions immobilières	80 923	86 818
• Garantie financières	221 375	228 801
• Autres garanties d'ordre de la clientèle	173 650	160 864
Engagements sur titres	5 340	4 015
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	5 340	4 015
ENGAGEMENTS REÇUS	6 244 924	5 759 497
Engagements de financement	1 574 152	1 264 152
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 574 152	1 264 152
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	4 665 432	4 491 330
Engagements reçus d'établissements de crédit	556 922	572 911
Engagements reçus de la clientèle	4 108 510	3 918 419
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 360 966	1 267 650
• Autres garanties reçues	2 747 544	2 650 769
Engagements sur titres	5 340	4 015
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	5 340	4 015

Les engagements Switch sont de 761 326 milliers d'euros au 31/12/2012.

NOTE 25

ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cadre des refinancements obtenus via CASA auprès de la CRH, BEI, SFEF, TRICP et CACB, les actifs donnés en garantie représentent un montant de 7 087 millions d'euros au 31/12/2012 contre 5 433 millions d'euros au 31/12/2011. La Caisse régionale du Crédit agricole Centre-est n'a reçu aucun actif en garantie en 2012.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 26

PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 861	9 750
Sur opérations internes au Crédit Agricole	119 519	93 713
Sur opérations avec la clientèle	623 135	608 857
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	49 606	41 502
Produit net sur opérations de macro-couverture	28 611	43 016
Sur dettes représentées par un titre	26	-
Autres intérêts et produits assimilés	2 498	57
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	828 256	796 895
Sur opérations avec les établissements de crédit	(3 687)	(7 699)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(284 479)	(296 675)
Sur opérations avec la clientèle	(107 249)	(96 776)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sur dettes représentées par un titre	(46 771)	(45 074)
Autres intérêts et charges assimilées	(213)	(323)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(442 399)	(446 547)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS ⁽¹⁾	385 857	350 348

⁽¹⁾ Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 est de 46 771 milliers d'euros, il était de 45 074 milliers d'euros au 31 décembre 2011

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 27

REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement	859	1 336
Livret développement durable	-	-
Titres d'investissement	48 547	39 966
Opérations diverses sur titres	226	199
REVENUS DES TITRES À REVENUS FIXES	49 632	41 501
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	9 753	57 874
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	5 237	2 643
Opérations diverses sur titres	-	-
REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES	14 990	60 517
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	64 622	102 018

L'évolution des produits des titres à revenus variables traduit notamment l'absence de versement de dividendes en 2012 par la SAS rue la Boétie.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 28

PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
• Sur opérations avec les établissements de crédit	1 783	(4)	1 779	965	(5)	960
• Sur opérations internes au crédit agricole	54 391	(28 625)	25 766	53 869	(20 225)	33 644
• Sur opérations avec la clientèle	83 398	(353)	83 045	79 514	(1 021)	78 493
• Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
• Sur opérations de change	580	-	580	630	-	630
• Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
• Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	192 261	(19 674)	172 587	200 410	(18 625)	181 785
• Provision pour risques sur commissions	817	(827)	(10)	1 513	(1 237)	276
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	333 230	(49 483)	283 747	336 901	(41 113)	295 788

⁽¹⁾ dont prestations d'assurance-vie : 31 127 milliers d'euros

NOTE 29

GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	3 231	3 759
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(5)	1 535
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	3 226	5 294

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 30

GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
TITRES DE PLACEMENT		
Dotations aux dépréciations	-	(6 212)
Reprises de dépréciations	10 484	2 006
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	10 484	(4 206)
Plus-values de cession réalisées	4 232	8 851
Moins-values de cession réalisées	(1 907)	(1 378)
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	2 325	7 473
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	12 809	3 267
TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE		
Dotations aux dépréciations	(304)	-
Reprises de dépréciations	-	7
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	(304)	7
Plus-values de cession réalisées	282	17
Moins-values de cession réalisées	-	-
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	282	17
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	(22)	24
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	12 787	3 291

Les plus-values de cession comprennent 4 232 milliers d'euros sur titres de placement et 282 milliers d'euros sur titres de l'activité de portefeuille.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 31

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produits divers	4 377	4 287
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	-	-
Reprises provisions	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 377	4 287
Charges diverses	(121)	(108)
Quote part des opérations faites en commun	(1 293)	(1 544)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	-	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(1 414)	(1 652)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 963	2 635

NOTE 32

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
FRAIS DE PERSONNEL		
Salaires et traitements :	(114 030)	(112 213)
Charges sociales :	(57 562)	(52 329)
• dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-	-
Intéressement et participation	(25 901)	(26 068)
Impôts et taxes sur rémunérations	(22 679)	(17 115)
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	(220 172)	(207 725)
Refacturation et transferts de charges de personnel	5 912	5 041
FRAIS DE PERSONNEL NETS	(214 260)	(202 684)
FRAIS ADMINISTRATIFS		
Impôts et taxes	(18 213)	(14 375)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(117 290)	124 505
TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIVES	(135 503)	(138 880)
Refacturation et transferts de charges administratives	842	2 983
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	(134 661)	(135 897)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(348 921)	(338 581)

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature alloués pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 2 529 milliers d'euros et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 388 milliers d'euros.

Notes annexes aux comptes sociaux

32.1 EFFECTIF

Effectif par catégorie
(effectif moyen du personnel)

Catégories de personnel	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	732	746
Non cadres	2 103	2 164
TOTAL	2 835	2 910

NOTE 33

COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	(102 825)	(101 686)
• Dépréciations de créances douteuses	(78 558)	(76 165)
• Autres provisions et dépréciations	(24 267)	(25 521)
REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	102 258	106 148
• Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	70 287	93 448
• Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	31 971	12 700
VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	(567)	4 462
• Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	(2 403)	(1 890)
• Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	(19 522)	(23 239)
• Décote sur prêts restructurés	(722)	(809)
• Récupérations sur créances amorties	3 142	1 661
• Autres pertes	-	-
COÛT DU RISQUE	(20 072)	(19 815)

⁽¹⁾ Dont 13 633 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 5 672 milliers d'euros utilisés en couverture de perte sur créances douteuse non compromises

⁽²⁾ Dont 217 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

⁽³⁾ Dont 142 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

⁽⁴⁾ Dont 13 633 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 34

RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Dotations aux dépréciations	(19 575)	(11 775)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(19 575)	(11 775)
Reprises de dépréciations	19 880	5 723
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	19 880	5 723
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	305	(6 052)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	305	(6 052)
Plus-values de cessions réalisées	372	-
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	372	-
Moins-values de cessions réalisées	(35)	(4 335)
• Sur titres d'investissement	-	(4 295)
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(35)	(37)
• Pertes sur créances liées à des titres de participation	-	(4)
Solde des plus et moins-values de cessions	337	(4 335)
• Sur titres d'investissement	-	(4 295)
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	337	(41)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	642	(10 388)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
Plus-values de cessions	248	622
Moins-values de cessions	(425)	(243)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	(177)	379
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	465	(10 010)

NOTE 35

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le montant du résultat exceptionnel est constitué par une reprise de provision sur litige de 800 milliers d'euros.

NOTE 36

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt 2012 s'établit à 108,2 millions d'euros.

Celle-ci est composée d'un Impôt sur les Sociétés brut de 116,7 millions d'euros, d'une économie issue de l'Intégration Fiscale de 4,4 millions d'euros (1,3 millions d'euros au titre du sous-palier Centre-est et 3,1 millions d'euros au titre du Groupe Fiscal Crédit-Agricole), d'une rectification d'imposition en notre faveur sur les FCPR de 2,3 millions d'euros et d'une dotation pour impôts différés de 1,5 millions d'euros.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 37

AFFECTATION DES RÉSULTATS

(en euros)

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	204 305 751,90
REPORT À NOUVEAU	-
Réserve spéciale loi sur le mécénat	5 085,26
Intérêts aux parts sociales	3 991 590,44
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	15 322 931,39
Versement à la réserve légale	138 739 608,61
Versement aux réserves facultatives	46 246 536,20

NOTE 38

IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de conventions d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 39

PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

(en milliers d'euros)	KPMG		FOGEX	
		%		%
AUDIT				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	141	100%	95	100%
• Missions accessoires	-	-	-	0%
SOUS-TOTAL	141	100%	95	100%
AUTRES PRESTATIONS				
• Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
• Technologie de l'information	-	-	-	-
• Audit interne	-	-	-	-
• Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-
TOTAL	141	100%	95	100%

⁽¹⁾ Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

KPMG Audit
51, rue de Saint-Cyr
CP 409
69338 Lyon Cedex 9

Fogex S.A.S.
Espace d'activité de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
B.P. 187 - Sennecé les Mâcon
71009 Mâcon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Siège social : 1 rue Pierre Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €191.453.610

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 9, 14 et 33 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre Caisse Régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.12 et 16 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes

Lyon et Mâcon, le 8 mars 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Alain Feuillet
Associé

FOGEX S.A.S.



Anne Guillemain
Associée

KPMG Audit
51, rue de Saint-Cyr
CP 409
69338 Lyon Cedex 9

Fogex S.A.S.
Espace d'activité de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
B.P. 187 - Sennecé les Mâcon
71009 Mâcon Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €191.453.610

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R 225-38 du code de commerce.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Participation au dispositif SWITCH :

- avec Crédit Agricole SA ;
- nature et objet :

Le dispositif Switch, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an

renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

- modalité :

Nature	Montant au 31/12/2012	Produit d'intérêt au 31/12/2012
Dépôt de garantie	€ 256.694.426	€ 15.920.820.61
Garantie	€ 761.326.000	€ 7.935.422.97

Avances accordées à SAS RUE LA BOETIE :

- avec SAS RUE LA BOETIE
- nature : votre Caisse Régionale a accordé diverses avances au profit de SAS Rue La Boétie qui ont fait l'objet d'une rémunération conformément aux différentes conventions signées.
- montant des sommes reçues au cours de l'exercice

Montant maximal hors intérêts	Modalité rémunération	Solde avance 31/12/2012	Produit d'intérêt au 31/12/2012
€ 194.100.000	Selon avenant conclu en 2009	€ 51.910.682	€ 5.377.065

Intégration fiscale au sein du groupe Crédit Agricole :

- avec Crédit Agricole SA ;
- nature et objet : la convention prévoit de réallouer la moitié de l'économie d'impôt liée à la minoration du résultat d'ensemble du groupe fiscal qui résulte de la neutralisation des dividendes intra-groupe. Par ailleurs, la caisse est tête du sous-palier d'intégration fiscale incluant les 133 caisses locales et les filiales suivantes :

PRESTIMMO	SCI GAMBETTA
CREDIT AGRICOLE PARTICIPATIONS	SNC EUROPIMMO
INTERIMOB	SCI 57 COURS DE LA LIBERTE
SCI QUAI JEAN MOULIN	SEPI SNC
WIGGINS FRANCE	SCI DU 36
SCI 113 RUE DES CHARMETTES	CREDIT AGRICOLE CREATION
SCI 5 RUE DU BŒUF	SEPI SARL
CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER	CFF

- modalité : la charge d'impôt sur les sociétés 2012 de 108 203 801,11 € inclut une économie issue de l'intégration fiscale de 4.401.630 €.

Les commissaires aux comptes

Lyon et Mâcon, le 8 mars 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Alain Feuillet
Associé

FOGEX S.A.S.



Anne Guillemain
Associée

Chapitre 2 :

Les Comptes Consolidés aux normes IFRS

Cadre Général

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ CONSOLIDANTE

Le Crédit agricole Centre-est, ayant son siège social 1 rue Pierre de Truchis de Lays à Champagne au Mont d'Or - 69410, est une société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 399 973 825. Son code APE est 6419 Z.

Sont rattachées au Crédit agricole Centre-est, 133 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit agricole Centre-est seul, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales en sus des comptes des filiales consolidées.

De par la loi bancaire, le Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit doté des compétences bancaires et commerciales subséquentes et est soumis à la réglementation bancaire.

Le Crédit agricole Centre-est exerce également une activité d'assurance.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

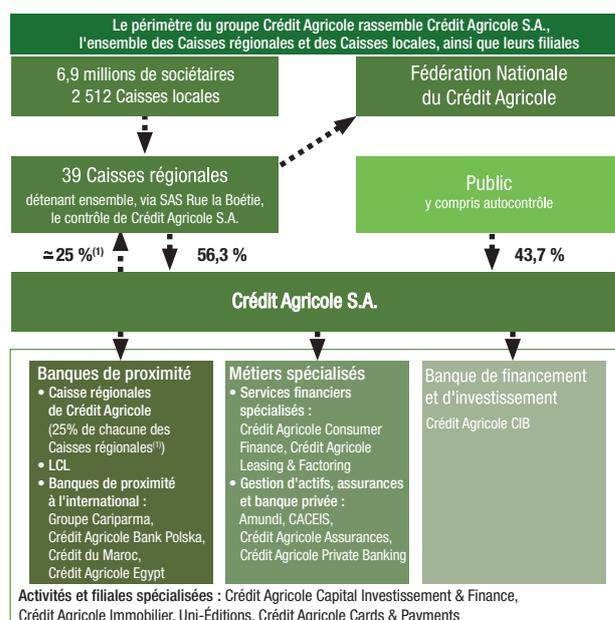
L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L511-31 et article L511-32) à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui

leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

• Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



⁽¹⁾ À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

⁽²⁾ Hors Emporiki et CA Cheuvreux en cours de cession.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Cadre Général

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A. .

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole ".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de

Cadre Général

valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Autres relations internes

Le capital du Crédit agricole Centre-est est détenu à hauteur de 143 582 milliers d'euros (soit 75 %) par les 133 Caisses locales qui lui sont affiliées et à hauteur de 47 871 milliers d'euros (soit 25 %) par Crédit Agricole S.A. sous forme de Certificats coopératifs d'associés.

Le Conseil d'administration, constitué de 16 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 12 membres, représentent les principaux dirigeants du Crédit agricole Centre-est. Les avantages au personnel et autres rémunérations les concernant sont présentées en cumul dans le paragraphe 7.1.

• Informations relatives aux parties liées

Les transactions et soldes relatifs aux opérations avec les parties liées sont présentés ci après dès lors qu'ils sont jugés significatifs pour la compréhension des états financiers :

• Transactions avec les parties liées impactant le compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
INTÉRÊTS REÇUS SUR AVANCES EN COMPTES COURANTS		
• SAS Rue la Boétie	5 377	21 529
• SAS Sacam Développement	885	882
DIVIDENDES REÇUS		
• SAS Rue la Boétie	-	32 438
• SAS Sacam Développement	-	1 211
• Rémunération de Garantie Crédit Agricole S.A.	7 958	199
• Rémunération de dépôt de Garantie Crédit Agricole S.A.	15 921	392

L'année 2012 est marquée par l'absence de distribution de dividende de la SAS Rue la Boétie et de la SAS Sacam Développement.

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2012

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	4.1	838 158	818 747
Intérêts et charges assimilées	4.1	(433 890)	(444 714)
Commissions (produits)	4.2	333 175	345 987
Commissions (charges)	4.2	(49 427)	(42 179)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	15 585	(4 273)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	(37 682)	31 849
Produits des autres activités	4.5	46 678	50 082
Charges des autres activités	4.5	(14 693)	(15 688)
PRODUIT NET BANCAIRE		697 904	739 811
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.3	(361 141)	(359 125)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(11 880)	(14 536)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		324 883	366 150
Coût du risque	4.8	(18 912)	(20 384)
RESULTAT D'EXPLOITATION		305 971	345 766
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		1 002	920
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	(699)	135
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT		306 274	346 821
Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	4.10	(120 967)	(111 279)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
RESULTAT NET ⁽¹⁾		185 307	235 542
Intérêts minoritaires		-	-
RESULTAT NET – PART DU GROUPE⁽¹⁾		185 307	235 542

⁽¹⁾ Les effets de la correction du bilan d'ouverture sont décrits en note 1.5

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2012

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		185 307	235 542
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)		26 328	(21 208)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-	-
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(3 594)	1 332
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE, HORS ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		22 734	(19 876)
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		165	668
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4.11	22 899	(19 208)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		208 206	216 334
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		-	-
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		208 206	216 334

Les montants sont présentés net d'impôts.

(1) Comme mentionné dans la partie « cadre général », l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. se traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention ne semble plus pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2012

- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont désormais valorisés à leur coût qui correspond à leur juste valeur au 30 septembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur (cf. principes et méthodes comptables – dépréciation des titres), les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse régionale Centre-est sont les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 24 197 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 1 446 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 25 343 milliers d'euros.

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2012

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/12	31/12/2011
Caisse, banques centrales	6.1	101 192	94 279
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	72 449	101 833
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	84 233	88 556
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7	1 408 944	1 385 688
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5	3 295 674	3 127 771
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8	17 489 120	17 150 211
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.10	1 323 295	965 151
Actifs d'impôts courants et différés ⁽¹⁾	6.12	52 475	64 802
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	461 212	479 586
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	31 638	30 472
Immeubles de placement	6.15	192 265	196 767
Immobilisations corporelles	6.16	89 485	93 122
Immobilisations incorporelles	6.16	15 861	16 264
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		24 617 843	23 794 502

⁽¹⁾ Les effets de la correction du bilan d'ouverture sont décrits en note 1.5

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2012

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/12	31/12/2011
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5 335	13 138
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	17 914	5 437
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	12 776 954	12 018 739
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	7 147 062	7 049 329
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	540 614	848 276
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		55 799	61 065
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	883	13 539
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	412 864	377 237
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	6.18	50 427	44 700
Dettes subordonnées		-	-
TOTAL DETTES		21 007 852	20 431 460
CAPITAUX PROPRES		3 609 991	3 363 042
• Capitaux propres - part du Groupe		3 609 976	3 363 026
- Capital et réserves liées		656 082	595 280
- Réserves consolidées ⁽¹⁾		2 741 249	2 527 765
- Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		27 338	4 439
- Résultat de l'exercice ⁽¹⁾		185 307	235 542
• Intérêts minoritaires		16	15
TOTAL DU PASSIF		24 617 843	23 794 502

⁽¹⁾ Les effets de la correction du bilan d'ouverture sont décrits en note 1.5

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2012

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres consolidés part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital ⁽¹⁾	Elimination des titres auto-détenus						
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2011 ⁽²⁾	334 355	2 910 009	(143 582)	3 100 782	23 646	-	3 124 428	15	3 124 443
Augmentation de capital	43 776	-	-	43 776	-	-	43 776	-	43 776
Variation des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2011	-	(21 504)	-	(21 504)	-	-	(21 504)	-	(21 504)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux stock options	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	43 776	(21 504)	-	22 272	-	-	22 272	0	22 272
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(19 876)	-	(19 876)	-	(19 876)
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	668	-	668	-	668
Résultat au 31 décembre 2011 ⁽²⁾	-	-	-	-	-	235 542	235 542	0	235 542
Autres variations	-	(9)	-	(9)	-	-	(9)	-	(9)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2011 ⁽²⁾	378 131	2 888 496	(143 582)	3 123 045	4 438	235 542	3 363 025	15	3 363 040
Affectation du résultat au 31/12/2011 ⁽²⁾	-	235 542	-	235 542	-	(235 542)	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2012	378 131	3 124 038	(143 582)	3 358 587	4 438	0	3 363 025	15	3 363 040
Augmentation de capital	60 802	-	-	60 802	-	-	60 802	-	60 802
Variation des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2012	-	(22 056)	-	(22 056)	-	-	(22 056)	-	(22 056)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux stock options	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	60 802	(22 056)	-	38 746	-	-	38 746	-	38 746
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	22 733	-	22 733	-	22 733
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	165	-	165	-	165
Résultat au 31 décembre 2012	-	-	-	-	-	185 307	185 307	-	185 307
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012	438 933	3 101 982	(143 582)	3 397 333	27 336	185 307	3 609 976	15	3 609 991

⁽¹⁾ réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

⁽²⁾ Les effets de la correction du bilan d'ouverture sont décrits en note 1.5

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2012

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres enregistrent une progression de 246 950 milliers d'euros sur l'exercice 2012, passant de 3 363 040 milliers d'euros au 31 décembre 2011 à 3 609 990 milliers d'euros au décembre 2012. Cette variation provient essentiellement des éléments suivants :

- Augmentation de capital souscrite par les sociétaires des Caisses locales : + 60 802 milliers d'euros,
- Distribution de dividendes sur l'exercice : - 22 056 milliers d'euros, dont 17 104 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenu par Crédit Agricole S.A. et 4 952 milliers d'euros au titre de la rémunération des parts sociales détenues par les sociétaires des Caisses locales,
- Résultat bénéficiaire au 31 décembre 2012 : + 185 307 milliers d'euros,
- Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : + 22 734 milliers d'euros se décomposant comme suit :
 - Variation des réserves liées aux actifs financiers disponibles à la vente : + 26 328 milliers d'euros
 - Variations des gains et pertes actuariels sur avantage postérieur à l'emploi : - 3 594 milliers d'euros
- Quote part dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence : + 165 milliers d'euros dont :
 - Variations des réserves de conversion : +210 milliers d'euros liés à l'évolution de la parité euros / CHF
 - Variation des réserves liées aux actifs financiers disponibles à la vente : + 43 milliers d'euros
 - Variations des gains et pertes actuariel sur avantage postérieur à l'emploi : - 88 milliers d'euros

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit agricole Centre-est en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2012

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	306 274	346 821
Dotations nettes aux amortissement et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11 881	13 944
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	68 556	28 207
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 002)	(920)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	697	(131)
Résultat net des activités d'investissement	-	-
Resultat net des activités de financement	-	-
Autres mouvements	17 338	26 375
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	97 470	67 475
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	552 678	214 304
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(257 445)	(328 442)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(671 463)	105 862
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	30 982	(179 251)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Impôts versés	(125 700)	(132 424)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(470 948)	(319 951)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)	(67 204)	94 345
Flux liés aux participations ⁽¹⁾	(458)	(10 193)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(8 540)	(11 633)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(8 998)	(21 826)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽²⁾	38 747	22 272
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	38 747	22 272
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B+ C + D)	(37 455)	94 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	202 359	107 568
Solde net des comptes de caisse, banques centrales *	94 204	94 181
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	108 155	13 387
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	164 904	202 359
Solde net des comptes de caisse, banques centrales *	101 160	94 204
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	63 744	108 155
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	37 455	(94 791)

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

⁽¹⁾ Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2012, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe Crédit agricole centre-est s'élève à - 458 milliers d'euros, portant sur des acquisitions de titres de participations non consolidés pour 1 358 milliers d'euros, dont 458 milliers d'euros libérés au 31 décembre 2012. ⁽²⁾ Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (+ 38 747 milliers d'euros) comprend :

- Encaissement de 60 802 milliers d'euros relatif à l'augmentation de capital des Caisses locales souscrite par les sociétaires,
- Décaissement de 17 104 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenu par Crédit Agricole S.A,
- Décaissement de 4 951 milliers d'euros liés à la rémunération des parts sociales des sociétaires des Caisses locales.

Notes annexes aux états financiers

1 - PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1ers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014

Notes annexes aux états financiers

Le groupe Crédit agricole Centre-est n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).
- L'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40.
- L'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux 1er adoptants.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit agricole Centre-est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
 - les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
 - la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
 - les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers évalués à la juste valeur ;

- Participations non consolidées ;
 - Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ;
 - Dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
 - Dépréciations des créances irrécouvrables ;
 - Provisions ;
 - Actifs d'impôts différés ;
 - La valorisation des entités mises en équivalence ;
- Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2 Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1 Titres à l'actif

- **Classification des titres à l'actif**

Les titres sont classés selon quatre catégories d'actifs applicables aux titres, définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit agricole Centre-est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Notes annexes aux états financiers

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le Crédit agricole Centre-est a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur sur option pour les actifs suivants:

BMTN, EMTN ou obligation dont le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte, car son taux est indexé sur des actions, paniers d'actions ou indices.

Le Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabilisation de l'instrument hybride à la juste valeur sur option sans séparation pour ces actifs financiers.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit agricole Centre-est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit agricole Centre-est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,

Notes annexes aux états financiers

- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

• Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le Crédit agricole Centre-est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit agricole Centre-est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères le Crédit agricole Centre-est une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours

de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

• Date d'enregistrement des titres

Le Crédit agricole Centre-est enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2 Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Le Crédit agricole Centre-est n'a réalisé aucun reclassement de cette nature en 2012 comme en 2011.

1.3.2.3 Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Notes annexes aux états financiers

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur

Le Crédit agricole Centre-est constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit agricole Centre-est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, le Crédit agricole Centre-est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Notes annexes aux états financiers

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

L'encours des provisions sectorielles s'élève à 135 550 milliers d'euros dont 12 638 milliers d'euros pour la filière viticole, ovin et bovin, 14 600 milliers d'euros pour la filière immobilière, 71 265 milliers d'euros relatifs aux crédits habitats, 7 982 milliers d'euros pour les opérations de LBO et 29 065 milliers d'euros sur le secteur des professionnels.

- **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.4 Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous

les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- **Titres au passif**

- *Distinction dettes – capitaux propres*

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

1.3.2.5 Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18

1.3.2.6 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

Notes annexes aux états financiers

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

1.3.2.7 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Notes annexes aux états financiers

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit agricole Centre-est retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- **Niveau 2** : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **Niveau 3**: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation

requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale Centre-est, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

1.3.2.8 Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Notes annexes aux états financiers

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.9 Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit agricole Centre-est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

1.3.2.10 Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ;
- ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.11 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

1.3.3 Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit agricole Centre-est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit agricole Centre-est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

Notes annexes aux états financiers

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.
- Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.18

1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

- **Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies**

Le Crédit agricole Centre-est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Crédit agricole Centre-est n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels

constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Crédit agricole Centre-est a souscrit des assurances auprès de PREDICA et d'ADICAM.

Pour la partie des engagements non couverts par ces assurances, une provision pour indemnité de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Crédit agricole Centre-est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

- **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit agricole Centre-est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07 novembre 2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Aucune action de ce type n'a été octroyée aux salariés du Crédit agricole Centre-est.

Notes annexes aux états financiers

1.3.6 Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles. La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur OPCVM, lorsqu'elles sont taxables ne donnent pas lieu à constatation d'impôts différés. En effet, lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values nettes sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime

fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part. Les plus-values sur les titres de participation relevant du régime fiscal de la prépondérance immobilière sont taxées, au taux de droit commun. Les plus-values latentes à la clôture de l'exercice génèrent donc une différence temporaire donnant lieu au calcul d'un impôt différé selon les critères et taux d'imposition de droit commun.

Les moins-values nettes sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, ne sont pas déductibles.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable ;

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

1.3.7 Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations

Notes annexes aux états financiers

constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 50 ans
Second œuvre	15 à 30 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 25 ans
Matériel informatique	1 à 8 ans
Matériel spécialisé	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.8 Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont

comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.9 Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.10 Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Notes annexes aux états financiers

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.3.11 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actif concerné par cette norme IFRS 5.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31 et SIC 12)

1.4.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut la Caisse régionale du Crédit agricole Centre-est ainsi que toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31 celle-ci dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque le Crédit agricole Centre-est détient directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote existants et potentiels.

- **Les normes de consolidation du Groupe Crédit agricole**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de

Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit agricole Centre-est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière, prises de décisions politiques et commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit agricole Centre-est et ses 133 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

- **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit agricole Centre-est détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit agricole Centre-est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un accord contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit agricole Centre-est est présumé avoir une

Notes annexes aux états financiers

influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

- **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

1.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit agricole Centre-est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

1.4.3 Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre

les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère).
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

1.4.5 Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun notamment les fusions de Caisses régionales, lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

Le Groupe Crédit agricole Centre-est n'a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2012. Les différences de première consolidation relatives aux sociétés Europimmo et Sepi sont affectées à la valeur des immeubles.

1.5 Correction du bilan d'ouverture

Une correction sur des impôts différés (actifs et passifs) comptabilisés lors des exercices 2007 à 2011, a été constatée au 31 décembre 2012 sur le bilan d'ouverture. Les effets de cette correction sont présentés dans le tableau ci après :

Notes annexes aux états financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011		
	Publié	Effet de la correction	Retraité
COMPTE DE RÉSULTAT			
Impôts sur les bénéfices	(111 239)	(40)	(111 279)
Résultat net - Part du Groupe	235 582	(40)	235 542
BILAN			
<u>Actif</u>			
Actifs d'impôts courants et différés	68 310	(3 508)	64 802
<u>Passif</u>			
Réserves consolidées	2 531 233	(3 468)	2 527 765
Résultat de l'exercice	235 582	(40)	235 542
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES			
Primes et réserves liées au capital au 1 ^{er} janvier 2011	2 913 477	(3 468)	2 910 009
Primes et réserves liées au capital au 31 décembre 2011	3 127 546	(3 508)	3 124 038
Résultat de l'exercice 2011	235 582	(40)	235 542

2 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉS	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT	MÉTHODE
ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS			
CA PARTICIPATIONS	100,00	100,00	IG
CRÉDIT AGRICOLE FINANCEMENTS SUISSE	17,00	17,00	MEQ
ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE			
PRESTIMMO	100,00	100,00	IG
EUROPIMMO	100,00	100,00	IG
SEPI	100,00	100,00	IG
CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER	100,00	100,00	IG
ACTIVITÉ DE PRISES DE PARTICIPATIONS			
CALIXTE INVESTISSEMENT	100,00	100,00	IG
FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS			
CAPI CENTRE-EST	99,99	99,99	IG

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Sortie de périmètre :

La SCI Capimo est déconsolidée depuis le 1^{er} janvier 2012. En effet, cette filiale a été fusionnée dans la Caisse régionale avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Cette fusion n'a eu d'impact ni sur le résultat ni sur les réserves consolidées du groupe Crédit agricole Centre-est.

2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2012, les principales participations non consolidées dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

Notes annexes aux états financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS RUE LA BOETIE	916 788	5,42%	940 984	5,42%
SACAM DEVELOPPEMENT	43 578	5,72%	43 578	5,72%
SACAM INTERNATIONAL	28 656	5,42%	32 656	5,42%
SACAM AVENIR	6 402	5,64%	6 402	5,64%
SACAM PARTICIPATIONS	3 374	3,91%	3 164	3,91%
CAC PME	2 900	38,67%	2 900	38,67%
SIPAREX ASSOCIES	2 774	5,95%	2 732	5,95%
SCI CAM	2 661	4,10%	2 575	4,10%
CA CREATION	2 318	100,00%	2 386	100,00%
MONECAM FINANCE	2 162	28,50%	2 162	28,50%
AUTRES TITRES NON CONSOLIDES	21 061		20 030	
VALEUR AU BILAN DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ⁽¹⁾	1 032 675	-	1 059 786	-

⁽¹⁾ Dont - 46 344 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable au 31/12/2012, suite à la dépréciation constatée sur les titres de la SAS Rue la Boetie (24 197 milliers d'euros), et sur les titres de SACAM international (18 540 milliers d'euros) contre - 3 462 milliers d'euros au 31/12/2011

2.3 Opération de titrisation et fonds dédiés

Le Crédit agricole Centre-est détient 99.99% du fonds dédié Capi Centre-est. Celui-ci est consolidé par la méthode de l'intégration globale. Le bilan de cette structure est essentiellement composé d'actifs financiers disponibles à la vente (280 611 milliers d'euros pour un total bilan de 288 935 milliers d'euros).

3 - GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion du risque bancaire au sein du Crédit agricole Centre-est est assurée par les directions qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le Rapport de gestion, chapitre « Politique de couverture des risques », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »).

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Notes annexes aux états financiers

3.1.1 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	72 449	101 833
Instruments dérivés de couverture	84 233	88 556
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	284 995	223 496
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	40 869	13 463
Prêts et créances sur la clientèle	17 489 120	17 150 211
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 323 295	965 151
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (NETS DE DÉPRÉCIATIONS)	19 294 961	18 542 710
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 656 774	1 959 290
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	477 477	476 128
Provisions - Engagements par signature	(5 524)	(4 390)
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (NETS DE PROVISIONS)	2 128 727	2 431 028
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	21 423 688	20 973 738

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

3.1.2 Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

3.1.2.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	10 850	-	-	-	10 850
Banques centrales		-	-	-	-
Etablissements de crédit	40 869	-	-	-	40 869
Institutions non établissements de crédit	2 109 858	3 655	3 065		2 106 793
Grandes entreprises	2 125 961	73 326	52 878	14 487	2 058 596
Clientèle de détail	13 622 640	238 619	162 111	147 648	13 312 881
TOTAL * PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	17 910 178	315 600	218 054	162 135	17 529 989

(*) dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 31 893 milliers d'euros

Notes annexes aux états financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	19 839	-	-	-	19 839
Banques centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	13 463	-	-	-	13 463
Institutions non établissements de crédit	2 036 611	3 813	3 216	-	2 033 395
Grandes entreprises	2 320 955	72 697	53 132	-	2 267 823
Clientèle de détail	13 164 136	226 048	155 703	179 279	12 829 154
TOTAL * PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	17 555 004	302 558	212 051	179 279	17 163 674

(*) dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 28 010 milliers d'euros

3.1.2.2 Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
Administrations centrales	-	107
Institutions non établissements de crédit	170 983	279 659
Grandes entreprises	273 074	319 306
Clientèle de détail	1 212 717	1 360 218
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 656 774	1 959 290
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
Administrations centrales	3	448
Institutions non établissements de crédit	41 798	32 963
Grandes entreprises	197 161	201 905
Clientèle de détail	233 741	241 253
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	472 703	476 569

3.1.2.3 Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	-	-
Institutions non établissements de crédit	126 523	99 039
Grandes entreprises	2 271 039	1 944 475
Clientèle de détail	4 749 500	5 005 815
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	7 147 062	7 049 329

Notes annexes aux états financiers

3.1.3 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)		31/12/2012						
		Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
		<= 90 jours	91 jours à 180 jours	181 jours à 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	950 527	(48 101)
Instruments de dettes	Administrations centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	8 543	(2 457)
	Institutions non Ets Crédit	-	-	-	-	-	-	-
	Grandes Entreprises	-	-	-	-	-	-	-
	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle : Encours sains prêts et avances	Administrations centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
	Institutions non Ets Crédit	19 417	-	-	-	19 417	590	(3 065)
	Grandes Entreprises	133 484	4 523	576	1 937	140 520	20 448	(67 365)
	Clientèle de détail	171 676	3 890	668	241	176 475	76 508	(309 759)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT		324 577	8 413	1 244	2 178	336 412	1 056 616	(430 747)

(en milliers d'euros)		31/12/2011						
		Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
		<= 90 jours	91 jours à 180 jours	181 jours à 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	3 846	(5 126)
Instruments de dettes	Administrations centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	7 738	(3 262)
	Institutions non Ets Crédit	-	-	-	-	-	-	-
	Grandes Entreprises	-	-	-	-	-	-	-
	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle : Encours sains prêts et avances	Administrations centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Etablissements de crédit	18 407	-	-	-	18 407	-	-
	Institutions non Ets Crédit	48 758	351	-	-	49 109	597	(3 216)
	Grandes Entreprises	100 589	5 895	5 246	2 610	114 340	19 565	(53 132)
	Clientèle de détail	143 850	3 041	1 109	198	148 198	70 345	(334 982)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT		311 604	9 287	6 355	2 808	330 054	102 091	(399 718)

Les garanties et autres réhaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriérés de paiement sont pris en compte pour la détermination des provisions.

Notes annexes aux états financiers

3.1.4 Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	100 411	67 232	167 643	121 060	79 531	200 591
Risques sur les autres contreparties	3 116	344	3 460	2 684	891	3 575
TOTAL RISQUES DE CONTREPARTIES	103 527	67 576	171 103	123 744	80 422	204 166
Risques sur contrats de :	-	-	-	-	-	-
• taux d'intérêt, change et matières premières	-	-	-	-	-	-
• dérivés actions et sur indices	-	-	-	-	-	-
• dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
TOTAL RISQUES SUR CONTRATS	-	-	-	-	-	-
INCIDENCE DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRIALISATION	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS EFFETS DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRIALISATION	103 527	67 576	171 103	123 744	80 422	204 166

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2 Risque de marché

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.2.1 Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Notes annexes aux états financiers

3.2.1.1 Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	13 263	40 820	30 150	84 233	88 556
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	13 263	40 820	28 267	82 350	85 068
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	1 883	1 883	3 488
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	-	-	-	13 263	40 820	30 150	84 233	88 556
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	13 263	40 820	30 150	84 233	88 556

3.2.1.2 Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	951	7 794	9 169	17 914	5 437
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	951	7 794	9 169	17 914	5 437
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	-	-	-	951	7 794	9 169	17 914	5 437
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	951	7 794	9 169	17 914	5 437

Notes annexes aux états financiers

3.2.1.3 Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	41	376	2 861	3 278	5 288
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	41	373	742	1 156	1 301
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps-floors-collars	-	-	-	-	3	2 119	2 122	3 987
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	312	-	312	464
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	312	-	312	464
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	-	-	-	41	688	2 861	3 590	5 752
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	-	-	-	41	688	2 861	3 590	5 752

3.2.1.4 Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	26	513	4 484	5 023	12 674
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	26	512	4 159	4 697	11 643
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps-floors-collars	-	-	-	-	1	325	326	1 031
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	312	-	312	464
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	312	-	312	464
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	-	-	-	26	825	4 484	5 335	13 138
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	-	-	-	26	825	4 484	5 335	13 138

Notes annexes aux états financiers

3.2.2 Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 456 882	2 832 335
• Futures	-	-
• FRA	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	1 304 979	1 596 930
• Options de taux	-	-
• Caps-floors-collars	1 151 903	1 235 405
• Autres instruments conditionnels	-	-
Instruments de devises et or :	265 601	389 478
• Change à terme	157 379	211 464
• Opérations fermes de change	-	-
• Options de change	108 222	178 014
Autres instruments :	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-
• Dérivés de crédits	-	-
• Autres	-	-
TOTAL NOTIONNELS	2 722 483	3 221 813

3.2.3 Risque de change : contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR (1)	22 753 280	22 753 280	22 120 113	22 120 353
Autres devises de l'UE	3 631	3 631	3 690	3 694
USD	49 038	49 038	22 503	22 771
JPY	252	252	318	318
Autres devises	1 811 642	1 811 642	1 647 878	1 647 366
TOTAL BILAN	24 617 843	24 617 843	23 794 502	23 794 502

(1) Les effets de la correction du bilan d'ouverture sont décrits en note 1.5

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Notes annexes aux états financiers

3.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	820 970	84 999	924 221	1 465 484	-	3 295 674
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 192 830	1 714 049	5 773 445	9 188 985	-	17 869 309
TOTAL (1)	2 013 800	1 799 048	6 697 666	10 654 469	-	21 164 983
Dépréciations						380 189
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						20 784 794

(1) Au 31/12/2012 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 017 476	64 931	626 019	1 419 345	-	3 127 771
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 205 817	1 649 562	5 676 372	9 009 790	-	17 541 541
TOTAL (1)	2 223 293	1 714 493	6 302 391	10 429 135	-	20 669 312
Dépréciations						391 330
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						20 277 982

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

3.3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 879 195	2 463 153	3 535 976	2 898 630	-	12 776 954
Dettes envers la clientèle	4 588 202	564 219	1 988 013	6 628	-	7 147 062
TOTAL (1)	8 467 397	3 027 372	5 523 989	2 905 258	-	19 924 016
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE						19 924 016

(1) Au 31/12/2012, les montants communiqués incluent les dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 330 797	2 595 562	3 296 782	2 795 595	-	12 018 736
Dettes envers la clientèle	4 578 275	506 114	1 958 265	6 678	-	7 049 332
TOTAL (1)	7 909 072	3 101 676	5 255 047	2 802 273	-	19 068 068
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE						19 068 068

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Notes annexes aux états financiers

3.3.3 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	1 388	85	2 610	-	-	4 083
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables :	33 669	82 783	31 568	388 511	-	536 531
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ⁽¹⁾	35 057	82 868	34 178	388 511	-	540 614
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	2 114	901	235	-	-	3 250
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables :	412 222	3 810	37 583	391 411	-	845 026
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ⁽¹⁾	414 336	4 711	37 818	391 411	-	848 276
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées

3.4 Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Notes annexes aux états financiers

3.4.1 Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

3.4.2 Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Le Crédit agricole Centre-est n'a pas recours à ce type de couverture.

3.4.3 Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

3.4.4 Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	84 233	17 914	1 553 787	88 556	5 437	1 818 517
Taux d'intérêt	84 233	17 914	1 553 787	88 556	5 437	1 818 517
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	-	-	-	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	84 233	17 914	1 553 787	88 556	5 437	1 818 517

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

Le **risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit agricole Centre-est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

Notes annexes aux états financiers

La gestion des fonds propres du Crédit agricole Centre-est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit agricole Centre-est a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations et titres subordonnés remboursables dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Fonds propres de base (Tier 1)	3 533 048	2 711 217
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	31 286	24 051
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)	-	-
Déduction des fonds propres de base et complémentaires ⁽¹⁾	(1 420 684)	(850 693)
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	2 143 650	1 884 575

⁽¹⁾ déductions essentiellement composées des titres de participations sur les établissements financiers et les établissements de crédit

En application de la réglementation, le Crédit agricole Centre-est doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2012 comme en 2011, le Crédit agricole Centre-est a répondu à ces exigences réglementaires.

Notes annexes aux états financiers

4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 683	2 278
Sur opérations internes au Crédit Agricole	119 079	83 221
Sur opérations avec la clientèle	622 348	629 341
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 681	4 181
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	48 214	39 629
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	40 153	60 097
Sur opérations de location-financement	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
PRODUITS D'INTÉRÊTS (1) (2)	838 158	818 747
Sur opérations avec les établissements de crédit	(520)	(63)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(281 050)	(291 211)
Sur opérations avec la clientèle	(94 658)	(89 511)
Sur dettes représentées par un titre	(43 034)	(41 999)
Sur dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(14 627)	(21 929)
Sur opérations de location-financement	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(1)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(433 890)	(444 714)

(1) dont 9 087 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 9 587 milliers d'euros au 31 décembre 2011

(2) dont 9 270 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2012 contre 8 108 milliers d'euros au 31 décembre 2011

4.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 783	(4)	1 779	965	(5)	960
Sur opérations internes au Crédit Agricole	54 391	(28 625)	25 766	53 869	(20 225)	33 644
Sur opérations avec la clientèle	84 159	(1 125)	83 034	80 588	(1 819)	78 769
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	580	-	580	630	-	630
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	9 526	(1 506)	8 020
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	186 405	(19 514)	166 891	194 401	(18 354)	176 047
Gestion d'OPCVM, Fiducie et activités analogues	5 857	(159)	5 698	6 008	(270)	5 738
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	333 175	(49 427)	283 748	345 987	(42 179)	303 808

Notes annexes aux états financiers

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	2 658	(5 824)
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	9 869	(3 199)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 196	3 697
Résultat de comptabilité de couverture	(138)	1 053
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	15 585	(4 273)

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	2 958	(2 958)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 250	(708)	1 542
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	708	(2 250)	(1 542)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	148 863	(148 863)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	76 522	(72 341)	4 181
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	72 341	(76 522)	(4 181)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux	1 085	(1 223)	(138)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1 085	(1 223)	(138)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	152 906	(153 044)	(138)

(en milliers d'euros)	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	7 691	(7 691)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	5 177	(2 514)	2 663
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	2 514	(5 177)	(2 663)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	144 809	(144 809)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	83 193	(61 616)	21 577
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	61 616	(83 193)	(21 577)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux	1 619	(566)	1 053
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1 619	(566)	1 053
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	154 119	(153 066)	1 053

Notes annexes aux états financiers

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	583	33 666
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ^{(*) (1)}	4 952	4 451
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) ⁽²⁾	(43 217)	(1 973)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-	(4 295)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	(37 682)	31 849

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

⁽¹⁾ dont - 1 146 milliers d'euros de moins-value latente sur les titres SAS Rue La Boétie transférés en résultat. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre.

⁽²⁾ dont 24 197 milliers d'euros de dépréciation durable sur les titres SAS Rue La Boétie. Ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour la détermination de la dépréciation soit 13,64 euros. Et dont 18 540 milliers d'euros de dépréciation durable sur les titres de SACAM International.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	21 479	22 850
Autres produits (charges) nets	10 506	11 544
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	31 985	34 394

4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	217 355	214 030
Impôts et taxes	21 720	17 831
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	122 066	127 264
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	361 141	359 125

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Crédit agricole Centre-est.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2012				2011
	KPMG	FOGEX	ERNST & YOUNG	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	191	91	12	294	285
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	-	-	60	60	32
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	191	91	72	354	317

Notes annexes aux états financiers

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux amortissements	(11 833)	(14 777)
• immobilisations corporelles	(11 766)	(14 703)
• immobilisations incorporelles	(67)	(74)
Dotations aux dépréciations	(47)	241
• immobilisations corporelles	(47)	241
• immobilisations incorporelles	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(11 880)	(14 536)

4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	(103 027)	(102 053)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-	(433)
Prêts et créances	(85 396)	(97 813)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	(187)	(92)
Engagement par signature	(2 550)	(1 743)
Risques et charges	(14 894)	(1 972)
REPRISES DE PROVISIONS ET DE DÉPRÉCIATIONS	84 097	82 899
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	806	192
Prêts et créances	74 683	79 629
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	97	58
Engagement par signature	1 416	829
Risques et charges	7 095	2 191
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	(18 930)	(19 154)
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	-	(192)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(2 320)	(1 780)
Récupérations sur prêts et créances amorties	3 142	1 661
Décotes sur crédits restructurés	(722)	(809)
Pertes sur engagements par signature	(82)	-
Autres pertes	-	(110)
COÛT DU RISQUE	(18 912)	(20 384)

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION	(699)	135
Plus-values de cession	55	404
Moins-values de cession	(754)	(269)
TITRES DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	(699)	135

Notes annexes aux états financiers

4.10 Impôts

4.10.1 Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt courant	109 135	114 163
Charge d'impôt différé ⁽¹⁾	11 832	(2 884)
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	120 967	111 279

⁽¹⁾ Les effets de la correction du bilan d'ouverture sont décrits en note 1.5

4.10.2 Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	185 307	-	-
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	120 967	-	-
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	306 274	36,10%	110 565
Différences permanentes	13 498	36,10%	4 873
Différences temporaires ⁽¹⁾	(4 756)	36,10%	(1 717)
Effets des résultats en pertes	2 908	36,10%	1 050
Effets des différences de taux	-	-	-
Effets de l'imposition à taux réduit	38 027	36,10%	13 728
Effets de la non imposition - régime spécial	-	-	-
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)	(5 576)	-	(2 013)
Intégration fiscale	(15 285)	36,10%	(5 518)
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			120 967

(en milliers d'euros)	31/12/2011		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	235 582	-	-
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	111 239	-	-
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	346 821	36,10%	125 202
Différences permanentes	(17 625)	36,10%	(6 363)
Différences temporaires ⁽¹⁾	(9 903)	36,10%	(3 575)
Effets des résultats en pertes	495	36,10%	179
Effets des différences de taux	-	-	-
Effets de l'imposition à taux réduit	(4 582)	36,10%	(1 654)
Effets de la non imposition - régime spécial	-	-	-
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)	-	-	875
Intégration fiscale	(9 377)	36,10%	(3 385)
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			111 279

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

⁽¹⁾ Les différences temporaires pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sont essentiellement composées en 2012 comme en 2011 des déductions ou réintégrations liées aux sociétés transparentes fiscalement.

Notes annexes aux états financiers

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur	-	(9 082)	-	-	(9 082)
Transfert en compte de résultat ⁽²⁾	-	35 410	-	-	35 410
Variation de l'écart de conversion	-	-	-	-	-
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-	-	(3 594)	(3 594)
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	210	44	-	(89)	165
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)	210	26 372	-	(3 683)	22 899
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)	-	-	-	-	-
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2012 ⁽¹⁾	210	26 372	-	(3 683)	22 899
Variation de juste valeur	-	(17 696)	-	-	(17 696)
Transfert en compte de résultat	-	(3 512)	-	-	(3 512)
Variation de l'écart de conversion	-	-	-	-	-
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-	-	1 332	1 332
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	823	21	-	(176)	668
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	823	(21 187)	-	1 156	(19 208)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)	-	-	-	-	-
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2011 ⁽¹⁾	823	(21 187)	-	1 156	(19 208)

⁽¹⁾ les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	31 339	(24 360)
Impôt	(4 967)	3 173
TOTAL NET	26 372	(21 187)

⁽²⁾ dont 24 197 milliers d'euros de pertes latentes relatifs aux titres SAS Rue La Boétie

5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le montant des opérations réalisées par le Crédit agricole Centre-est à l'étranger ne nécessite pas l'établissement d'une analyse par zones géographiques.

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est étant une banque de détail, l'analyse par pôles d'activité n'est pas significative.

Notes annexes aux états financiers

6 - NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	89 087		82 008	
Banques centrales	12 073	-	12 196	-
Créances rattachées	32	-	75	-
VALEUR AU BILAN	101 192	-	94 279	-

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

6.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 590	5 752
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	68 859	96 081
VALEUR AU BILAN	72 449	101 833
Dont titres prêtés	-	-

6.2.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Instruments dérivés	3 590	5 752
VALEUR AU BILAN	3 590	5 752

6.2.3 Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	68 859	96 081
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	68 859	96 081
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
VALEUR AU BILAN	68 859	96 081

Notes annexes aux états financiers

6.2.4 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 335	13 138
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	5 335	13 138

6.2.5 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	5 335	13 138
VALEUR AU BILAN	5 335	13 138

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts et de change

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.2 et 3.4 relative à la couverture de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	284 995	12 118	(400)	223 496	4 194	(2 814)
Actions et autres titres à revenu variable	91 274	10 537	(987)	102 406	6 932	(2 765)
Titres de participation non consolidés ⁽²⁾	1 032 675	10 630	(982)	1 059 786	9 829	(15 742)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ⁽¹⁾	1 408 944	33 285	(2 369)	1 385 688	20 955	(21 321)
Impôts		(7 554)	351		(4 005)	1 758
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET IS)		25 731	(2 018)		16 950	(19 563)

⁽¹⁾ dont -50 559 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2012 et -8 388 milliers d'euros au 31 décembre 2011

⁽²⁾ en 2012, par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant, net de dépréciation, de 916 788 milliers d'euros

Notes annexes aux états financiers

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

6.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et prêts	32 630	5 238
• dont comptes ordinaires débiteurs sains	13 987	4 508
• dont comptes et prêts au jour le jour sains	-	-
• dont comptes et prêts à terme	18 642	730
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	8 231	8 208
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Autres prêts et créances	-	-
VALEUR BRUTE	40 861	13 446
Créances rattachées	9	17
Dépréciations	-	-
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	40 870	13 463
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires	57 805	105 174
Comptes et avances à terme	3 165 203	2 974 793
Prêts subordonnés	-	-
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
VALEUR BRUTE	3 223 008	3 079 967
Créances rattachées	31 796	34 341
Dépréciations	-	-
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	3 254 804	3 114 308
VALEUR AU BILAN	3 295 674	3 127 771

Notes annexes aux états financiers

6.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
Créances commerciales	47 853	49 693
Autres concours à la clientèle	17 451 981	17 163 057
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	22 020	22 020
Titres non cotés sur un marché actif	6 342	6 342
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	97 365	94 699
Comptes ordinaires débiteurs	243 748	205 730
VALEUR BRUTE	17 869 309	17 541 541
DÉPRÉCIATIONS	(380 189)	(391 330)
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE	17 489 120	17 150 211
OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
VALEUR BRUTE	-	-
DÉPRÉCIATIONS	-	-
VALEUR NETTE DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT	-	-
VALEUR AU BILAN	17 489 120	17 150 211

Notes annexes aux états financiers

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-	-	-	-	-	-	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(391 330)	-	(91 191)	102 332	-	-	(380 189)
dont dépréciations collectives	(179 279)	-	(6 838)	23 982	-	-	(162 135)
OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT	-	-	-	-	-	-	-
TITRES DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE ⁽¹⁾	(8 388)	-	(43 217)	1 046	-	-	(50 559)
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	(513)	-	(187)	169	-	-	(531)
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	(400 231)	-	(134 595)	103 547	-	-	(431 279)

⁽¹⁾ Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 24 197 milliers d'euros et les titres de SACAM international pour un montant de 18 540 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(401 052)	-	(103 423)	113 145	-	-	(391 330)
dont dépréciations collectives	(167 111)	-	(21 804)	9 636	-	-	(179 279)
Opérations de location financement	-	-	-	-	-	-	-
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	(7 721)	-	(2 406)	1 739	-	-	(8 388)
Autres actifs financiers	(667)	-	(91)	245	-	-	(513)
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	(409 440)	-	(105 920)	115 129	-	-	(400 231)

Notes annexes aux états financiers

6.8 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition du groupe Crédit agricole Centre-est sur certains pays européens est présentée ci-après.

6.8.1 Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne :

Le Groupe Crédit agricole Centre-est n'est exposé, au 31/12/2012 comme au 31/12/2011, à aucune dette souveraine étrangère.

6.8.2 Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.

L'exposition du Groupe Crédit agricole Centre-est au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risques de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2012			
	Encours de crédit brut	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)	220	-	0,0%	220
• Banque	-	-	-	-
• Clientèle de détail	220	-	0,0%	220
• Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	-	-	-	-
• Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	-	-	-	-
• Collectivités locales	-	-	-	-
Irlande	1 306	1	0,1%	1 305
• Banque	-	-	-	-
• Clientèle de détail	1 306	1	0,1%	1 305
• Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	-	-	-	-
• Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	-	-	-	-
• Collectivités locales	-	-	-	-
Italie	8 925	31	0,3%	8 894
• Banque	-	-	-	-
• Clientèle de détail	8 925	31	0,3%	8 894
• Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	-	-	-	-
• Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	-	-	-	-
• Collectivités locales	-	-	-	-
Espagne	8 153	3	0,0%	8 150
• Banque	-	-	-	-
• Clientèle de détail	8 153	3	0,0%	8 150
• Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	-	-	-	-
• Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	-	-	-	-
• Collectivités locales	-	-	-	-
Portugal	13 400	1 515	11,3%	11 885
• Banque	-	-	-	-
• Clientèle de détail	13 400	1 515	11,3%	11 885
• Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	-	-	-	-
• Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	-	-	-	-
• Collectivités locales	-	-	-	-
Hongrie	-	-	0,0%	-
• Banque	-	-	-	-
• Clientèle de détail	-	-	-	-
• Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	-	-	-	-
• Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	-	-	-	-
• Collectivités locales	-	-	-	-
TOTAL EXPOSITION SUR PAYS À RISQUE - RISQUE DE CRÉDIT	32 004	1 550	11,8%	30 454

Activité bancaire – Instruments de dettes

Le Groupe Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'instrument de dette sur les pays européens sous surveillance.

Notes annexes aux états financiers

6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

6.9.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et emprunts	1 005	1 708
• dont comptes ordinaires créditeurs	1 003	1 527
• dont compte et emprunts à terme	2	2
• dont comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
TOTAL	1 005	1 708
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires créditeurs	7 045	-
Comptes et avances à terme	12 768 904	12 017 031
TOTAL	12 775 949	12 017 031
VALEUR AU BILAN	12 776 954	12 018 739

6.9.2 Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	4 124 018	4 305 413
Comptes d'épargne à régime spécial	75 049	76 346
Autres dettes envers la clientèle	2 947 994	2 667 404
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1	166
VALEUR AU BILAN	7 147 062	7 049 329

Notes annexes aux états financiers

6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées	221 384	167 642
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 101 911	797 509
TOTAL	1 323 295	965 151
Dépréciations	-	-
VALEUR AU BILAN	1 323 295	965 151

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	4 083	3 250
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables :	536 531	845 026
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
VALEUR AU BILAN	540 614	848 276
DETTES SUBORDONNÉES		
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
VALEUR AU BILAN	-	-

6.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	-	-
Impôts différés	52 475	64 802
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	52 475	64 802
Impôts courants	883	13 539
Impôts différés	-	-
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	883	13 539

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	71 400	43 226	55 324	16 271
Charges à payer non déductibles	2 246	-	2 080	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	64 136	-	48 547	-
Autres différences temporaires	5 018	43 226	4 697	16 271
Impôts différés / Réserves latentes	830	7 471	212	2 422
Actifs disponibles à la vente	283	7 471	212	2 422
Couvertures de Flux de Trésorerie	-	-	-	-
Gains et pertes / Ecart actuariels	547	-	-	-
Impôts différés / Résultat	345 052	314 110	319 247	291 285
Effet des compensations	(364 807)	(364 807)	(309 981)	(309 981)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	52 475	-	64 802	(3)

Notes annexes aux états financiers

6.13 Comptes de régularisation actif, passif et divers

6.13.1 Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
AUTRES ACTIFS	195 886	181 285
Comptes de stocks et emplois divers	1 224	1 141
Gestion collective des titres Livret développement durable	-	-
Débiteurs divers	191 736	180 068
Comptes de règlements	2 926	76
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	265 326	298 301
Comptes d'encaissement et de transfert	160 841	182 187
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	110	222
Produits à recevoir	100 744	110 461
Charges constatées d'avance	2 633	4 835
Autres comptes de régularisation	998	596
VALEUR AU BILAN	461 212	479 586

6.13.2 Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾	140 129	125 804
Comptes de règlements	221	649
Créditeurs divers	116 428	99 771
Versement restant à effectuer sur titres	23 480	25 384
Autres passifs d'assurance	-	-
Autres	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	272 735	251 434
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	57 063	49 780
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 412	1 366
Produits constatés d'avance	102 906	96 827
Charges à payer	108 145	101 239
Autres comptes de régularisation	3 209	2 222
VALEUR AU BILAN	412 864	377 237

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

⁽²⁾ Les montants sont indiqués en net

Notes annexes aux états financiers

6.14 Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

Néant

6.15 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	01/01/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
IMMEUBLES DE PLACEMENT (*)							
Valeur brute	343 987	-	7 747	(4 069)	-	-	347 665
Amortissements et dépréciations	(147 220)	-	(10 109)	1 929	-	-	(155 400)
VALEUR AU BILAN	196 767	-	(2 362)	(2 140)	-	-	192 265

(*) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
IMMEUBLES DE PLACEMENT (*)							
Valeur brute	336 881	-	7 962	(1 766)	-	910	343 987
Amortissements et dépréciations	(137 746)	-	(10 034)	1 263	-	(703)	(147 220)
VALEUR AU BILAN	199 135	-	(2 072)	(503)	-	207	196 767

(*) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 279 080 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 274 371 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

6.16 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION							
Valeur brute	331 221	-	10 357	(6 723)	-	(3)	334 852
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(238 099)	-	(11 833)	4 565	-	-	(245 367)
VALEUR AU BILAN	93 122	-	(1 476)	(2 158)	-	(3)	89 485
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Valeur brute	21 229	-	21	(2 603)	-	3	18 650
Amortissements et dépréciations	(4 965)	-	(67)	2 243	-	-	(2 789)
VALEUR AU BILAN	16 264	-	(46)	(360)	-	3	15 861

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION							
Valeur brute	322 328	-	12 612	(2 809)	-	(910)	331 221
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(227 027)	-	(14 129)	2 354	-	703	(238 099)
VALEUR AU BILAN	95 301	-	(1 517)	(455)	-	(207)	93 122
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Valeur brute	21 675	-	161	(607)	-	-	21 229
Amortissements et dépréciations	(5 207)	-	(72)	314	-	-	(4 965)
VALEUR AU BILAN	16 468	-	89	(293)	-	-	16 264

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

Notes annexes aux états financiers

6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant

6.18 Provisions

(en milliers d'euros)	01/01/2012	VARIATION PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS (dotations)	DIMINUTIONS (reprises)	UTILISATIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	16 660	-	-	-	(4 292)	-	12 368
Risque d'exécution des engagements par signature	4 390	-	2 550	-	(1 416)	-	5 524
Risques opérationnels	9 002	-	10 760	-	(9 076)	-	10 686
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	2 248	-	31	-	(298)	1 517	3 498
Litiges divers	1 150	-	134	(200)	(847)	-	237
Participations	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	11 250	-	9 718	(1 335)	(1 519)	-	18 114
TOTAL	44 700	-	23 193	(1 535)	(17 448)	1 517	50 427

⁽¹⁾ Dont 1 889 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	01/01/2011	VARIATION PERIMETRE	AUGMENTATIONS (dotations)	DIMINUTIONS (reprises)	UTILISATIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	20 100	-	-	-	(3 440)	-	16 660
Risque d'exécution des engagements par signature	3 476	-	1 743	-	(829)	-	4 390
Risques opérationnels	9 458	-	3 965	(57)	(4 364)	-	9 002
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	2 319	-	1 258	-	(1 329)	-	2 248
Litiges divers	1 471	-	48	(316)	(53)	-	1 150
Participations	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	8 309	-	5 360	(1 362)	(1 057)	-	11 250
TOTAL	45 133	-	12 374	(1 735)	(11 072)	-	44 700

⁽¹⁾ Dont 2 187 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail au 31 décembre 2011

Notes annexes aux états financiers

6.18.1 Provision épargne logement :

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	399 705	143 445
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 284 376	2 344 680
Ancienneté de plus de 10 ans	1 485 825	815 406
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	3 169 906	3 303 531
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	585 340	645 109
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	3 755 246	3 948 640

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et hors prime d'état

- Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	82 045	104 493
Comptes épargne-logement	301 912	326 719
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	383 957	431 212

- Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-	1 742
Ancienneté de plus de 10 ans	12 000	12 200
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	12 000	13 942
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	368	2 721
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	12 368	16 663

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	13 942	-	(1 942)	-	12 000
Comptes épargne-logement	2 721	-	(2 353)	-	368
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	16 663	-	(4 295)	-	12 368

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché

Notes annexes aux états financiers

6.19 Capitaux propres

6.19.1 Composition du capital au 31 décembre 2012

Le Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater et quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2012	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2012	% du capital	% des droits de vote
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENTS (CCI)						
Dont part du Public	-	-	-	-	-	-
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	-	-
Dont part Auto-détenue	-	-	-	-	-	-
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS (CCA)						
Dont part du Public	-	-	-	-	-	-
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 191 415	-	-	3 191 415	25,0%	0,0%
PARTS SOCIALES						
Dont 133 Caisses Locales	9 572 142	0	0	9 572 142	75,0%	100%
Dont 16 administrateurs de la CR	17	2	(3)	16	ns	ns
Dont Crédit Agricole S.A.	1	-	-	1	ns	ns
TOTAL	12 763 575	103 782	(103 783)	12 763 574	100,0%	-

ns : montant non significatif

La valeur nominale des titres est de 15 € et le montant total du capital est de 191 454 milliers d'euros

6.19.2 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit agricole Centre-est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

Notes annexes aux états financiers

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes versés figurent dans le tableau de variation de capitaux propres (22 056 milliers d'euros) et se décomposent comme suit :

- dividendes versées par le Crédit agricole Centre-est à Crédit Agricole S.A., 17 104 milliers d'euros ;
- dividendes versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires, 4 952 milliers d'euros.

6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales	-	101 192	-	-	-	101 192
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1 151	4 488	45 794	21 016	72 449
Instruments dérivés de couverture	-	2 275	10 988	40 820	30 150	84 233
Actifs financiers disponibles à la vente	1 240 481	10 093	51 654	86 403	20 314	1 408 945
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	820 970	84 999	924 221	1 465 484	3 295 674
Prêts et créances sur la clientèle	-	1 097 474	1 654 554	5 678 666	9 058 425	17 489 119
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	27 283	20 558	184 045	1 091 409	1 323 295
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 240 481	2 060 438	1 827 241	6 959 949	11 686 798	23 774 907
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	26	825	4 484	5 335
Instruments dérivés de couverture	-	951	-	7 794	9 169	17 914
Dettes envers les établissements de crédit	-	3 879 195	2 463 153	3 535 976	2 898 630	12 776 954
Dettes envers la clientèle	-	4 588 202	564 219	1 988 013	6 628	7 147 062
Dettes représentées par un titre	-	35 057	82 868	34 178	388 511	540 614
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	55 799	-	-	-	55 799
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	-	8 559 204	3 110 266	5 566 786	3 307 422	20 543 678

(en milliers d'euros)	31/12/2011					Total
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales	-	94 279	-	-	-	94 279
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1 387	27 621	53 428	19 397	101 833
Instruments dérivés de couverture	-	8 487	7 747	62 632	9 690	88 556
Actifs financiers disponibles à la vente	1 169 206	23 780	14 763	95 181	82 758	1 385 688
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	1 017 476	64 931	626 019	1 419 345	3 127 771
Prêts et créances sur la clientèle	8	1 109 007	1 588 861	5 575 306	8 877 029	17 150 211
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	56 819	100 232	100 434	707 666	965 151
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 169 214	2 311 235	1 804 155	6 513 000	11 115 885	22 913 489
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	97	255	332	12 454	13 138
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	1 221	4 216	5 437
Dettes envers les établissements de crédit	-	3 330 800	2 595 562	3 296 782	2 795 595	12 018 739
Dettes envers la clientèle	-	4 578 272	506 114	1 958 265	6 678	7 049 329
Dettes représentées par un titre	-	414 336	4 711	37 818	391 411	848 276
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	61 065	-	-	-	-	61 065
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	61 065	8 323 505	3 106 642	5 294 418	3 210 354	19 995 984

Notes annexes aux états financiers

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ». Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

7 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1 Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements ⁽¹⁾	112 939	113 922
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	13 587	12 492
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-	2 032
Autres charges sociales	42 249	42 401
Intéressement et participation	25 901	26 068
Impôts et taxes sur rémunération	22 679	17 115
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	217 355	214 030

⁽¹⁾ Dont indemnités liées à la retraite pour 1 196 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 947 milliers d'euros au 31 décembre 2011

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature allouées pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 2 967 milliers d'euros, et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 388 milliers d'euros.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
France	3 366	3 472
Etranger	-	-
TOTAL	3 366	3 472

Notes annexes aux états financiers

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

cf 1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE		
DETTE ACTUARIELLE - DÉBUT DE PÉRIODE	36 254	35 968
écart de change	-	-
Coût des services rendus sur la période	2 242	2 116
coût financier	1 805	1 422
Cotisations employés	-	-
Modification, réduction et liquidations de régime	-	214
Variation de périmètre	377	-
PRESTATIONS VERSÉES (OBLIGATOIRE)	(1 561)	(1 917)
(gains) / pertes actuariels	5 109	(1 549)
DETTE ACTUARIELLE - FIN DE PÉRIODE	44 226	36 254
CHARGE COMPTABILISÉE		
Coût des services rendus	2 242	2 116
coût financier	1 805	1 422
Rendement attendu des actifs	(1 169)	(1 456)
Amortissement du coût des services passés	40	36
Gain / (pertes) actuariels	-	-
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
Gains / (pertes) du(e) s au changement de limitation d'atifs	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	2 918	2 118
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENTS - DÉBUT PÉRIODE	-	-
Ecart de change	-	-
Juste valeur des actifs - début de période	37 054	35 567
Rendement attendu des actifs	1 169	1 456
Gains / pertes actuariels	(516)	483
Cotisations payées par l'employeur	5 841	1 251
Cotisations payées par les employés	-	-
Modification / Réductions et liquidations de régime	-	214
Variation de périmètre	377	-
Prestations remboursées	(1 561)	(1 917)
Prestations payées par le fonds	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS - DROITS À REMBOURSEMENT - FIN DE PÉRIODE	42 364	37 054
POSITION NETTE		
Dettes actuarielles - fin période	44 226	36 254
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	324	365
Impact de la limitation d'actifs	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS - FIN PÉRIODE	42 364	37 054
PROVISION/ACTIF NET(TE) COMPTABILISÉ(E) AU BILAN	(1 538)	1 165
ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN SORIE ET COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL :		
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	5 626	(2 032)
Ajustement de plafonnement actifs (inclus effet IFRIC 14)	-	-
total éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	5 626	953
MONTANT CUMULÉ D'ÉCARTS ACTUARIALS RECONNUS EN SORIE EN FIN D'ANNÉE	4 242	(1 384)

Les données relatives à la filiale Crédit agricole Centre-est Immobilier ne sont pas significatives et n'ont donc pas été intégrées dans ce tableau.

Notes annexes aux états financiers

7.4 Autres avantages sociaux

7.4.1 Rémunération variable collective

La participation du Crédit agricole Centre-est relève de l'accord de droit commun dont la finalité est de permettre aux salariés de percevoir une quote-part des bénéfices de l'entreprise.

Le Crédit agricole Centre-est a mis en place un accord facultatif d'intéressement associant financièrement les salariés au développement de l'entreprise. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice.

Un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) permet aux salariés du Crédit agricole Centre-est de constituer un portefeuille d'épargne investie en valeurs mobilières ou monétaires.

Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années mais sont en contrepartie exonérées d'impôt sur le revenu.

7.4.2 Engagements en matière de médailles

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Le montant de 1 889 milliers d'euros au 31 décembre 2012 tient compte de l'actualisation. Cf note 6.18

8 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

8.1 Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 751 539	2 145 511
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	94 765	186 221
• Engagements en faveur de la clientèle	1 656 774	1 959 290
Ouverture de crédits confirmés	1 005 510	1 197 163
- Ouverture de crédits documentaires	9 096	9 205
- Autres ouvertures de crédits confirmés	996 414	1 187 958
Autres engagements en faveur de la clientèle	651 264	762 127
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 240 915	1 237 994
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	768 212	761 425
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	5 414	99
Autres garanties	762 798	761 326
• Engagements d'ordre de la clientèle	472 703	476 569
Cautions, avals et autres garanties	-	-
Cautions immobilières	80 923	86 904
Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	391 780	389 665
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	7 087 072	5 432 963

⁽¹⁾ A compter du 1^{er} janvier 2012, la ligne "Garantie financière" est intégrée à la ligne "Autres garanties d'ordre de la clientèle"

Pour la comparabilité des données avec l'exercice précédent, les garanties financières s'élèvent à 221 460 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 263 131 milliers d'euros au 31 décembre 2011

ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 574 152	1 264 152
• Engagements reçus d'établissements de crédit	1 574 152	1 264 152
• Engagements reçus de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4 665 427	4 491 323
• Engagements reçus d'établissements de crédit	556 917	572 904
• Engagements reçus de la clientèle	4 108 510	3 918 419
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 360 966	1 267 650
Autres garanties reçues	2 747 544	2 650 769
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	26 652	33 416

Le Crédit agricole Centre-est possède un engagement de garantie de 761 326 milliers d'euros auprès Crédit Agricole S.A. au titre du dispositif switch décrit dans le paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole »

Notes annexes aux états financiers

8.2 Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE DE PASSIFS ⁽¹⁾ (DONT ACTIFS TRANSFÉRÉS)		
Titres et créances apportés en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	7 087 072	5 432 963
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	-	-
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE DE PASSIFS	7 087 072	5 432 963
JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE D'ACTIFS ET RÉUTILISABLES		
Titres empruntés	-	-
Titres & valeurs reçus en pension	-	-
Titres vendus à découvert	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE D'ACTIFS ET RÉUTILISABLES	-	-

⁽¹⁾ Les créances ont été apportées en garrantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit-Agricole à différents mécanismes de refinancements. Le Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

8.3 Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2012, le Crédit agricole Centre-est a apporté 7 087 072 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 432 963 milliers d'euros en 2011. Le Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit agricole Centre-est a apporté :

- 3 345 644 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 011 086 milliers d'euros en 2011 ;
- 303 772 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 608 923 milliers d'euros en 2011 ;
- 1 481 208 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 154 622 milliers d'euros en 2011 ;
- 1 956 448 milliers d'euros de créances à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 658 332 milliers d'euros en 2011.

8.4 Garanties détenues dont l'entité peut disposer

Les garanties détenues par le Crédit agricole Centre-est et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Crédit agricole Centre-est.

9 - RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

9.1 Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Notes annexes aux états financiers

9.2 Reclassements effectués par le Crédit agricole Centre-est

Le Crédit agricole Centre-est n'a procédé à aucun retraitement de cette nature en 2012 comme en 2011.

10 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La **juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 295 674	3 380 971	3 127 771	3 128 362
Prêts et créances sur la clientèle	17 489 120	17 709 876	17 150 211	17 116 269
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 323 295	1 438 392	965 151	904 096
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	12 776 954	12 776 954	12 018 739	12 018 739
Dettes envers la clientèle	7 147 062	7 147 062	7 049 329	7 049 329
Dettes représentées par un titre	540 614	823 148	848 276	1 181 950
Dettes subordonnées	-	-	-	-

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

Notes annexes aux états financiers

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

10.2.1 Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

- **Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 590	-	3 590	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
• Instruments dérivés	3 590	-	3 590	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	68 859	4 871	63 988	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	68 859	4 871	63 988	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	68 859	4 871	63 988	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 408 944	190 165	1 218 779	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	284 995	187 783	97 212	-
• Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	1 123 949	2 382	1 121 567	-
• Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	84 233	-	84 233	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 565 626	195 036	1 370 590	-

⁽¹⁾ En 2012, la valorisation des titres SAS Rue La Boétie est faite au coût. Celle-ci est fondée sur des données observables pour un montant, net de dépréciation, de 916 788 milliers d'euros (Cf paragraphe Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

Notes annexes aux états financiers

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 752	-	5 752	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
• Instruments dérivés	5 752	-	5 752	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	96 081	-	96 081	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	96 081	-	96 081	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	96 081	-	96 081	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 385 688	126 047	1 259 642	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	223 496	124 126	99 370	-
• Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	1 162 192	1 921	1 160 272	-
• Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	88 556	-	88 556	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 576 077	126 047	1 450 031	-

⁽¹⁾ La valorisation de la SAS rue la Boetie, fondée sur des données observables représente 940 984 milliers d'euros au 31 décembre 2011

Notes annexes aux états financiers

- **Passifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 335	-	5 335	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Instruments dérivés	5 335	-	5 335	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	17 914	-	17 914	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	23 249	-	23 249	-

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 138	-	13 138	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Instruments dérivés	13 138	-	13 138	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	5 437	-	5 437	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	18 575	-	18 575	-

10.2.2 Changement de modèles de valorisation

En 2012, le Crédit agricole Centre-est n'a procédé à aucun changement de modèle de valorisation qui aurait entraîné le reclassement de titre dans un niveau de valorisation différent de celui de 2011.

11 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

KPMG Audit
51, rue de Saint-Cyr
CP 409
69338 Lyon Cedex 9

Fogex S.A.S.
Espace d'activité de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
B.P. 187 - Sennecé les Mâcon
71009 Mâcon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Siège social : 1 rue Pierre Truchis de Lays - 69 410 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €.191.453.610

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3.2.3 et 3.1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3.2.1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. Cette note de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres SAS Rue La Boétie.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1.3.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 1.3.4 et 7.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Lyon et Mâcon, le 8 mars 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Alain Feuillet
Associé

FOGEX S.A.S.



Anne Guillemain
Associée

Chapitre 3 :

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Première résolution

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve purement et simplement ces rapports dans toutes leurs parties. Elle approuve les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2012 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs. »

Deuxième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration de fixer à 2,78 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2012. »

Troisième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat. Le résultat net de l'exercice s'établit à 204 305 751,90 euros ce qui conduit à déterminer la répartition du résultat disponible comme suit :

• Réserve spéciale de la loi sur le mécénat	5 085,26 €
• Intérêt aux parts sociales à 2,78 %	3 991 590,44 €
• Rémunération des certificats coopératifs d'associés	15 322 931,39 €
• Versement à la réserve légale	138 739 608,61 €
• Versement aux réserves facultatives	46 246 536,20 €

Quatrième résolution

« Le capital social, qui était de 191 453 625 euros au 1^{er} janvier 2012 est de 191 453 610 euros au 31 décembre 2012. L'Assemblée générale constate et approuve l'augmentation de capital de 30 euros et entérine le remboursement de 3 parts sociales représentant un montant de 45 euros, décidé en cours d'exercice par le Conseil d'administration. »

Cinquième résolution

« L'Assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'administration pour fixer l'indemnité allouée au Président et aux membres du Bureau statutaire de la Caisse régionale, dans le cadre des orientations fixées par Crédit Agricole SA et la Fédération nationale du Crédit agricole. »

Sixième résolution

L'Assemblée générale constate que les mandats de :

Commissaire aux comptes Titulaire : KPMG Audit, 51 rue de Saint-Cyr – 69338 Lyon
Représenté par Monsieur Alain FEUILLET
Commissaire aux comptes Suppléant : Monsieur Rémy TABUTEAU, 1 cours Valmy – 92923 Paris La Défense

Commissaire aux comptes Titulaire : SA FOGEX, 644 rue des grandes Teppes – Sennecé-lès-Mâcon – 71000 Mâcon
Représenté par Madame Anne GUILLEMIN
Commissaire aux comptes Suppléant : Monsieur Emmanuel GELAS, 644 rue des grandes Teppes – Sennecé-lès-Mâcon – 71000 Mâcon. »
arrivent à expiration lors de la présente assemblée.

L'assemblée générale nomme en tant que commissaires aux comptes pour six exercices :

Commissaire aux comptes Titulaire : KPMG Audit, 51 rue de Saint-Cyr – 69338 Lyon
Représenté par Monsieur Philippe MASSONAT
Commissaire aux comptes Suppléant : KPMG Audit FS II, 3 cours du Triangle Immeuble Le Palatin 92939 Paris La Défense Cedex
Représenté par Monsieur Malcolm McLARTY

Commissaire aux comptes Titulaire : MAZARS SA, Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex
Coreprésenté par Madame Anne VEAUTE et Monsieur Emmanuel CHARNAVEL
Commissaire aux comptes Suppléant : Monsieur Charles DE BOISRIOU, Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018

Septième résolution

L'Assemblée générale

- réélit, pour une durée de **3 ans**, en exécution de l'article 15 des statuts, les administrateurs sortants suivants :

Monsieur Daniel BEGUYOT
Monsieur Xavier CHARDIGNY
Monsieur François GERARD
Monsieur Marc PARIOT
Monsieur Bernard REYBIER
Monsieur Pierre VALLET

La fonction de ces administrateurs viendra à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015, sauf dispositions statutaires.

- élit pour une durée de **2 ans**, Monsieur David BERTHET

La fonction de cet administrateur viendra à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014, sauf dispositions statutaires.

- élit pour une durée de **1 an**, Madame Martine RAPHY

La fonction de cette administratrice viendra à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013, sauf dispositions statutaires contraires.

Huitième résolution

« L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires. »



www.ca-centrest.fr